

Séance de la soirée du 17 juin 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE SHELDRAKE À RIVIÈRE-AU-TONNERRE
PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE SHELDRAKE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 17 juin 2009 à 19h
Salle communautaire
9, rue de l'Église
Rivière-au-Tonnerre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 JUIN 2009
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DU PRÉSIDENT1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 M. RÉNALD LAPIERRE3
 MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE9
 M. Jeannot Boudreau
 Mme Carmelle Anglehart
 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE ET
 FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE21
 M. Michel Jean
 M. Yvon Côté
 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD41
 M. Sébastien Caron
 REPRISE DE LA SÉANCE
 MRC DE MINGANIE57
 M. Pierre Cormier
 Mme Josianne Tremblay
 ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION
 DE LA RIVIÈRE SHELDRAKE67
 M. Renaud Touzel
 DROIT DE RECTIFICATION
 PROMOTEUR74
 M. Bertrand Lastère
 MOT DE LA FIN75

SÉANCE DU 17 JUIN 2009
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sheldrake à Rivière-au-Tonnerre.

10

Je suis François Lafond et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Pour ce faire, je suis accompagné de monsieur Donald Labrie qui agit à titre de commissaire.

15

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission! D'abord, monsieur Mathieu St-Onge, analyste, qui supporte la Commission tout au long de ses travaux et qui est avec nous ce soir.

20

Également, les autres personnes de l'équipe de la Commission qui ne sont pas avec nous ce soir, monsieur Jean Roberge également analyste, la coordonnatrice du secrétariat à la Commission, madame Marie-Josée Méthot, la responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse, madame Julie Olivier et l'agente de secrétariat, madame Angéla Perrault.

25

La Commission est également assistée d'une équipe du Centre des services partagés du Québec composée de monsieur Michel Filteau, responsable de l'organisation technique et de la logistique de cette audience publique, et de monsieur Michel Guimond, responsable de la sonorisation.

30

Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et par la suite retranscrits par madame Denise Proulx, sténographe officielle. Les transcriptions des séances de cette deuxième partie de l'audience publique seront accessibles environ une semaine après la fin de cette deuxième partie de l'audience publique dans les centres de consultation et de documentation et également dans le site Web du BAPE.

35

Nous avons tenu, les 20 et 21 mai derniers, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

40

Nous abordons la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

45 Le déroulement de la séance est le suivant! Nous demandons aux personnes qui sont inscrites pour présenter un mémoire de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, c'est-à-dire auprès de monsieur Mathieu St-Onge, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

50 Le temps alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes. La Commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoire afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

55 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de dix (10) minutes pour leur présentation.

60 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

65 Une séance aura lieu au cours de cette deuxième partie de l'audience publique; huit (8) ou neuf (9) présentations sont prévues à l'horaire de la soirée.

70 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

75 Nous vous soulignons que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres.

80 Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées mais bien de corriger des données erronées. Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. Ainsi, par exemple si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir trois cent vingt-cinq (325) personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de cent cinquante (150), on peut alors rectifier ce fait.

85 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui se sont inscrites seront invitées, à la fin de cette séance, à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la semaine suivant cette deuxième partie d'audience.

90 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions de la Commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de consultation ouverts en région ainsi que dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE.

95 La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude.

Le rapport sera remis à la ministre au plus tard le 19 septembre 2009. Par la suite, la ministre disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

100 Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale.

105 C'est à la lumière de ces deux (2) rapports que la ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet, et selon quelles conditions, appartient au Conseil des ministres.

110 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE et sous forme de cédérom dans les deux (2) centres de consultation de la région qui en assurent le prêt. L'information est régulièrement mise à jour.

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

115 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une déclaration de services aux citoyens, et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat avant de quitter.

120

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
RÉNALD LAPIERRE**

125

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite le premier intervenant à venir présenter son mémoire, monsieur Réналд Lapierre.

130 Bonsoir monsieur Lapierre.

PAR M. RÉNALD LAPIERRE:

Bonsoir monsieur.

135

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

140

Merci monsieur Lapierre. Étant donné que vous étiez maire à une certaine époque, c'est-à-dire au début des années deux mille, il y avait eu à ce moment-là un projet qui avait été initié, est-ce qu'il avait été initié par la municipalité, le projet d'aménager la rivière Sheldrake, au début des années deux mille?

145

PAR M. RÉNALD LAPIERRE:

C'est des rivières qu'on avait recrutées, soit la rivière au Tonnerre, Sheldrake et même Manitou.

150

Ça avait fait, dans ces années-là, une sélection que le gouvernement avait choisie, je pense que c'est quatorze (14) rivières, due à monsieur Landry, il nous avait laissé sur cet appétit-là, avec quatorze (14) rivières qui pouvaient être admissibles à ce projet de minicentrale.

PAR LE PRÉSIDENT:

155

Mais lorsque vous parlez de rivières qui ont été sélectionnées, elles ont été sélectionnées par qui?

PAR M. RÉNALD LAPIERRE:

160

Bien, ça a été sélectionné, parce que nous autres, on voyait un potentiel, on savait qu'il y avait de l'eau, des gros débits d'eau, des façons, comme la rivière au Tonnerre autant que la rivière Sheldrake, on se disait, c'est des canyons, il y a pas de problème pour l'environnement, si on se fie à d'autres rivières qui étaient possibilité de faire, c'était le projet.

165

PAR LE PRÉSIDENT:

170

Donc à ce moment-là, dans le programme qui était avec Hydro-Québec, est-ce qu'il y avait une obligation de recruter un partenaire privé ou si vous auriez pu, la municipalité, bon, en supposant, entre parenthèses, que la municipalité était riche, là, est-ce que vous auriez pu faire le projet vous autres mêmes sans aller chercher un partenaire?

PAR M. RÉNALD LAPIERRE:

175 Non, ça nous prenait absolument un partenaire, parce que les données techniques, que ce soit pour l'environnement ou que ce soit pour la pêche, comme on sait qu'il y a des litiges dans ces données-là, nous autres, ça nous prenait quand même des promoteurs qui étaient conscients qu'il fallait donner toute la chance au coureur, puis entre autres, la municipalité, on représentait, nous, une population qui avait un besoin.

180

Puis ça tombait bien dans ces projets-là pour amener un plus à la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

185 Et est-ce que c'est vous qui êtes allé chercher Axor ou si c'est Axor qui s'est présenté à la municipalité?

PAR M. RÉNALD LAPIERRE:

190 Non, la MRC, on a rencontré, je pense, une quinzaine de promoteurs, puis on a sélectionné les promoteurs, c'est la MRC, on a sélectionné ces promoteurs en question.

PAR LE PRÉSIDENT:

195 Donc l'appel d'offres à l'époque avait été fait par la MRC, c'est ça?

PAR M. RÉNALD LAPIERRE:

Oui.

200

PAR LE PRÉSIDENT:

205 OK. Maintenant, en tant que maire, si jamais le projet s'était réalisé à cette époque-là, bon, vous auriez eu des dividendes évidemment ou des redevances, et à quelles fins ces redevances-là auraient-elles été utilisées par votre conseil, à l'époque, en 2000?

PAR M. RÉNALD LAPIERRE:

210 Ça aurait été pour des fins, il y avait une partie pour des fins touristiques, parce qu'il y avait l'aménagement touristique au départ.

PAR LE PRÉSIDENT:

Tout comme on l'a maintenant présentement?

215

PAR M. RÉNALD LAPIERRE:

Comme on l'a maintenant. Puis je pense que c'est des petits projets comme ça qui vont faire que notre milieu va se développer avec des argents qui touchent pas nos contribuables.

220

PAR LE PRÉSIDENT:

Moi, il y a une question que j'ai pas posée encore, mais vu que vous êtes là, vous êtes sûrement au courant, est-ce que dans la municipalité, il y a un réseau d'égout puis un réseau d'aqueduc ou seulement un?

225

PAR M. RÉNALD LAPIERRE:

Là présentement, la municipalité de Rivière-au-Tonnerre comprend les deux (2) villages, Rivière-au-Tonnerre et Sheldrake, Rivière-au-Tonnerre a son propre service depuis les années 93. Ça fait que c'est un projet qu'on a amené, nous, le conseil, dans ces années-là.

230

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc là, vous me parlez d'aqueduc?

235

PAR M. RÉNALD LAPIERRE:

L'aqueduc et l'égout. Protection incendie, certains services, sauf qu'il nous manquait, c'est des pompiers volontaires.

240

PAR LE PRÉSIDENT:

Et à Sheldrake, vous avez aussi les deux (2) services également?

245

PAR M. RÉNALD LAPIERRE:

C'est ça. C'est un projet qui dure depuis des années, puis cette année, ça se concrétise. C'est un projet seulement d'aqueduc.

250

PAR LE PRÉSIDENT:

D'aqueduc seulement.

255

PAR M. RÉNALD LAPIERRE:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

260

Juste une autre! Et dans l'éventualité où le présent projet se réalisait, à quelles fins pourraient servir les redevances?

PAR M. RÉNALD LAPIERRE:

265

Moi, je pense qu'il y a différents services qui pourraient être emportés. On parlait tantôt de projets touristiques, je suis d'accord que c'est une partie qui pourrait être touchée pour nos projets touristiques.

270

Puis alléger peut-être la dette fiscale que la municipalité a présentement ou qu'elle avait. Je suis pas trop au courant en ce moment, mais j'imagine. C'est des sous qui seraient emmenés au conseil municipal.

PAR LE PRÉSIDENT:

275

Parfait, merci.

Monsieur Labrie.

280

PAR LE COMMISSAIRE:

Par rapport à l'an 2000, comment la situation a changé ici au niveau de l'emploi par exemple, au niveau de la population de Rivière-au-Tonnerre?

285

Est-ce que ça s'est maintenu, amélioré, détérioré?

PAR M. RÉNALD LAPIERRE:

290

On peut dire que ça s'est quasiment maintenu, mais on a perdu de la population.

C'est certain que c'est un projet, s'il y avait des projets pour garder nos jeunes, c'est ça qu'est l'importance, c'est l'importance de faire du développement dans notre milieu. C'est des sortes de ce projet-là qui pourraient, que ce soit par le tourisme ou que ce soit par des projets connexes à ces projets de minicentrales.

295

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que le projet pour vous n'a que du positif? Est-ce qu'il y a des aspects négatifs?

300 **PAR M. RÉNALD LAPIERRE:**

Pour l'instant, moi, je vois juste du positif. Puis je pense qu'il y a lieu d'améliorations. Il y a d'autres projets aussi qui pourraient être apportés, à part que celui de Sheldrake, il y a la rivière au Tonnerre, on parle peut-être de la rivière Tortue qui pourrait être un potentiel de dix-sept mégawatts (17 MW).

Je pense que c'est des projets de cette envergure-là que ça pourrait aider à la municipalité, je dis la municipalité, mais c'est nous les contribuables, puis les gens qui vont venir nous visiter.

310

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci monsieur Lapierre.

315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

320 **PAR M. RÉNALD LAPIERRE:**

Est-ce que je fais le dépôt?

PAR LE PRÉSIDENT:

325 De votre mémoire?

PAR M. RÉNALD LAPIERRE:

Oui.

330

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, nous en avons une copie qui a été remise à madame Méthot chez nous.

335 D'ailleurs, tous les mémoires qui sont présentés ici ce soir ont été lus par les membres de la Commission, et tous ceux qui ne sont pas présentés seront également lus par les membres de la Commission.

PAR M. RÉNALD LAPIERRE:

340

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

345 Merci.

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

350

PAR LE PRÉSIDENT:

 Je vais inviter maintenant la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, monsieur Jeannot Boudreau et madame Carmelle Anglehart.

355

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

 Bonsoir messieurs.

360

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

 On va avoir quelques questions évidemment.

365

 Lorsqu'il est question de d'autres projets, en introduction de votre mémoire, qu'est-ce que vous entendez par autres projets?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

370

 Autres projets, nous avons fait faire un plan d'action par une firme de marketing qui s'appelle Desjardins Marketing, et dans ce plan d'action, nous avons un développement de prévu de l'ordre de près de quatorze millions de dollars (14 M\$) pour du développement touristique à Rivière-au-Tonnerre et Sheldrake.

375

PAR LE PRÉSIDENT:

 Est-ce que ce plan est public?

380

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

 Oui, il est rendu public depuis quelques mois.

PAR LE PRÉSIDENT:

385

Donc est-ce que vous pourriez en transmettre une copie, le déposer à la Commission, donc ce sera de le faire parvenir à madame Marie-Josée Méthot?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

390

Oui monsieur le Président, c'est possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

395

Est-ce que vous avez l'adresse du Bureau?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

400

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

405

Parfait. Donc il y en aura une copie qui sera disponible pour consultation au bureau du BAPE à Québec.

Maintenant, est-ce que vous pourriez nous faire part de l'intérêt de la municipalité pour la réintroduction du saumon dans le bief amont?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

410

On connaît maintenant la possibilité, au niveau de la remontée du saumon en amont, on sait qu'il pourrait y avoir un développement de l'ordre, une possibilité de six mille (6000) saumons à être apportés en amont, de façon, je dirais, par un camion dans des contenants oxygénés, qu'on prendrait dans les fosses en bas de la chute et qu'on irait porter ces alevins-là ou ces saumons-là c'est-à-dire en amont pour permettre le développement de saumon.

415

On sait qu'il y a un potentiel entre trois mille (3000) et six mille (6000) saumons. Donc la municipalité tient à cœur cette partie de développement là sur la rivière Sheldrake.

PAR LE PRÉSIDENT:

420

Donc dans l'éventualité où le projet ne se réaliserait pas dans l'immédiat, parce que pour X raisons, notamment des raisons monétaires, est-ce que la municipalité pourrait éventuellement envisager un partenariat pour faire en sorte de réintroduire le saumon dans le bief amont?

425

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

Vous parlez d'un partenariat avec?

430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça pourrait être avec le promoteur, ça pourrait être également aussi avec la Fédération du saumon atlantique. Ça pourrait également être avec l'Association de protection et de développement de la rivière Shel Drake.

435

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

Ce que vous nous dites, là, c'est d'aller de l'avant pour faire remonter le saumon, même si le projet ne se réalise pas?

440

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, c'est pas tout à fait ça que je dis.

445

Dans l'éventualité où le projet se réalisait, mais que, bon, la part de remettre du saumon dans le bief amont ne se ferait pas, compte tenu des considérations économiques.

C'est-à-dire que le promoteur nous a mentionné, en première partie de l'audience, que pour procéder à cet aspect-là de la réintroduction du saumon dans le bief amont, ça lui prenait un revenu de neuf point cinq sous le kilowattheure (9,5 ¢/kWh).

450

Donc on sait qu'à l'heure actuelle, Hydro-Québec a présenté un prix de sept point cinq sous le kilowattheure (7,5 ¢/kWh) à la Régie de l'énergie pour approbation.

455

Ce que la Régie va décider, on n'en sait rien pour l'instant. Mais advenant que le promoteur n'obtienne pas ce neuf point cinq sous (9,5 ¢/kWh), donc ne soit pas en mesure de procéder à la mise en valeur du saumon dans le bief amont, est-ce que la municipalité pourrait être un partenaire intéressé dans, peut-être pas immédiatement, mais dans trois (3) ans ou dans cinq (5) ans ou dans sept (7) ans, avec d'autres partenaires qui pourraient être la Fédération du saumon atlantique, qui pourraient être l'Association de protection de la rivière Shel Drake, ça peut être le promoteur également, ça peut être d'autres entités qui sont intéressées par le saumon également?

460

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

465

Bien, on sait maintenant qu'il y a un fort potentiel à ce niveau-là. Donc on peut pas négliger cette partie-là.

470 Donc moi, je pense qu'au niveau de la municipalité, peu importe quel conseil qui sera là dans les années à venir, il y aura à regarder cet avantage-là.

475 Oui, moi, comme maire présentement, il y aurait à regarder avec d'autres partenaires ou avec des organismes, ou même regarder du côté de certains ministères, je pense qu'il existe un programme à l'heure actuelle qu'on pourrait investir des sommes à ce niveau-là.

Mais c'est sûr qu'il ne faudra pas négliger cet aspect-là, même si le promoteur n'a pas les sous pour faire remonter le saumon, tel que prévu, s'il n'a pas son neuf point cinq sous (9,5 ¢/kWh) pour aller de l'avant.

480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Êtes-vous satisfait du droit d'entrée qui vous est octroyé par le promoteur?

485 **PAR M. JEANNOT BOUDREAU:**

J'aurais aimé en avoir plus, monsieur le Président, mais vous savez, aujourd'hui, il faut partager, c'est important de partager avec les autres.

490 Donc je pense que le Conseil d'Ekuanitshit a le droit d'avoir sa part de redevances ou sa part de droit d'entrée, tout comme la municipalité. Donc je pense que c'est important de se partager ce droit d'entrée là.

Il faut y aller aussi selon la capacité des sous qui sont mis sur la table.

495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans une même veine, est-ce que le deux cent mille dollars (200 000 \$) pour la réalisation d'infrastructures touristiques est satisfaisant pour la municipalité?

500 **PAR M. JEANNOT BOUDREAU:**

Pour l'instant, oui, c'est satisfaisant.

505 C'est sûr que nous sommes toujours en négociation avec le promoteur Axor. Nous leur avons fait parvenir une correspondance dernièrement, avec des exigences au niveau du récréotouristique; on parle de passerelles, on parle de ponts, on parle de rampes de lancement. On parle aussi de belvédères, de sentiers pédestres.

510 En tout cas, on a essayé de mettre tous les aménagements possibles qui peuvent se faire alentour de la rivière. Si on voit, en cours de route, qu'on peut en ajouter tout en négociant avec le promoteur, je pense que la porte est ouverte.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Le budget de la municipalité est de combien à l'heure actuelle?

515

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

Le budget de la municipalité est de cinq cent soixante mille dollars (560 000 \$). C'est un budget de fonctionnement.

520

PAR LE PRÉSIDENT:

Je comprends que c'est un budget de fonctionnement.

525

Maintenant, c'est sûr que si le droit d'entrée est de deux cent quarante mille dollars (240 000 \$)...

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

530

Deux cent soixante (260 000 \$).

PAR LE PRÉSIDENT:

535

... deux cent soixante mille (260 000 \$), donc en tout cas, pour une année précise, ça va être intéressant, ça va aider la municipalité.

Mais est-ce que vous avez des projets pour faire quoi exactement? Quelles sont vos idées d'utilisation de ce deux cent soixante mille dollars (260 000 \$)?

540

Est-ce que vous avez des projets précis avec l'argent qui va vous revenir de ce droit d'entrée?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

545

Bien, cette semaine, au niveau du conseil, nous avons eu une rencontre informelle et nous nous sommes entendus de façon à utiliser les redevances qui nous viennent des projets de minicentrales, et on sait que le projet de la Romaine aussi va nous emmener des redevances à partir de 2014-2015.

550

Donc ce n'est pas pour demain matin.

On s'est entendus de façon à ce qu'on mette un pourcentage au niveau des redevances pour le développement, un pourcentage pour autres, et un pourcentage pour après projet. Donc

555 ces sommes-là vont nous aider à établir des balises concernant notre développement au niveau de la municipalité.

Donc le deux cent soixante mille (260 000 \$), on peut l'inclure dans ces pourcentages-là des balises qu'on se fixe.

560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et dans vos balises, quelles sont ces balises, parce que là, vous dites un pourcentage là, un pourcentage là, un autre pourcentage là, mais moi, les pourcentages là, là et là, ça me dit pas grand-chose!

565

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

570 Bien, c'est préliminaire aussi. Il fallait commencer par établir, c'est des balises de base, c'est-à-dire, est-ce qu'on met toutes les redevances ou tous les argents qui vont nous rentrer à la municipalité dans les taxes, exemple!

Ou on met cent pour cent (100 %) des redevances ou des argents qui vont nous arriver dans le développement touristique!

575 C'est ça que je veux vous expliquer.

PAR LE PRÉSIDENT:

580 Donc le partage, à l'heure actuelle, qui est préliminaire finalement, ce serait, bon, combien pour les taxes, combien pour le développement touristique, combien pour autres projets, si on veut...

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

585 C'est cela.

PAR LE PRÉSIDENT:

590 ... est-ce que c'est trente-trente-trente (30 %-30 %-30 %)?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

C'est quarante-cinq (45 %), quarante-cinq (45 %), dix (10 %).

595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dix (10 %), c'est quoi exactement?

600 **PAR M. JEANNOT BOUDREAU:**

Dix (10 %), c'est pour après projet. Quand on parle des infrastructures, on met des projets en place, on met des infrastructures en place, mais on sait que ces infrastructures-là, à un moment donné, deviennent désuètes, puis il faut les entretenir. Donc on prévoit un pourcentage pour continuer à entretenir ces après-projets-là.

605

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc quarante-cinq pour cent (45 %) sur les taxes?

610 **PAR M. JEANNOT BOUDREAU:**

Sur le développement.

PAR LE PRÉSIDENT:

615

Sur le développement.

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

620 Quarante-cinq pour cent (45 %) peut être mis sur les taxes ou autre chose, là. Ça reste à définir.

Mais c'est important pour nous de mettre des balises de départ avant d'utiliser les redevances ou les sommes que ce genre de projet là va nous apporter.

625

PAR LE PRÉSIDENT:

630 Et une dernière question avant que je passe la parole à monsieur Labrie! Est-ce que vous auriez souhaité, au lieu d'avoir des redevances, est-ce que vous auriez souhaité obtenir une aide gouvernementale qui vous aurait permis d'être le leader du projet, c'est-à-dire être majoritaire dans le projet en tant qu'investisseur?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

635 Oui, bien, on a regardé la possibilité d'être investisseur aussi, mais connaissant la situation économique d'aujourd'hui, on a entrepris des démarches, et c'est très difficile d'obtenir les sous pour être investisseur.

PAR LE PRÉSIDENT:

640 Quand vous parlez que vous avez fait des démarches, c'est auprès de banques, de caisses populaires?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

645 Auprès de banques et d'institutions de financement.

PAR LE PRÉSIDENT:

650 Parfait, merci.

 Monsieur Labrie.

PAR LE COMMISSAIRE:

655 Monsieur le Maire, vous êtes au courant, vous avez entendu parler, vous avez possiblement discuté avec Axor de la formule pour le débit esthétique, un débit qui varie en fonction, qui est mis en place lors de la présence de visiteurs et qui fonctionne par un détecteur de passage ou de mouvement et qui redevient au débit écologique par la suite.

660 Est-ce que vous en avez discuté avec Axor de ce débit esthétique là?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

665 Non, on n'a pas discuté de ce sujet-là concernant le débit esthétique puis écologique.

 Mais à la première partie des audiences, ça nous a été confirmé que c'est de cette façon-là que le promoteur voulait donner un débit écologique à la chute, puis je pense que c'est une très bonne idée.

670 Parce que moi, j'avais jamais entendu parler de ce genre de fonctionnement là avant que Axor le mentionne aux audiences du 20 mai.

PAR LE COMMISSAIRE:

675 Donc selon ce qui vous a été présenté, ça vous apparaît comme une formule intéressante?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

680 Très intéressante, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

685 À part le développement potentiel du lac Touzel, avez-vous envisagé d'autres infrastructures ou activités pour utiliser le secteur du nouveau chemin d'accès, pour mettre à profit le nouveau chemin d'accès?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

690 À part de se rendre au lac Touzel, non, on n'a pas regardé d'autres possibilités aux alentours du lac Touzel. Est-ce qu'il y en a d'autres, peut-être. Il faudra le regarder plus approfondi s'il y a d'autres attraits qui peuvent s'ajouter, bien, le faire en cours de route. Ou même par après.

695 Parce que quand on parle de développement touristique, là, c'est pas seulement au moment où la construction va se faire ou après la construction, le développement, il faut qu'il continue à se faire aussi par la suite.

700 On ne veut pas s'arrêter, après la construction de deux (2) ans, on fait un aménagement touristique, puis après ça, on laisse ça là. Il faut regarder, il faut voir plus loin que ça, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

705 Donc vous voulez voir avec le temps, comment ça va se développer?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

710 Oui, avec le temps, je pense que ça serait sage d'attendre au fur et à mesure qu'on va avancer dans le temps, s'il y aura pas d'autres développements qui pourraient se faire dans ce secteur-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

715 Dans votre mémoire, vous dites qu'à votre regret, la jeune génération quitte le village, puis que vous voulez pas devenir un village seulement de retraités. Puis vous souhaitez que le promoteur Axor soit à l'affût de ce problème que vous appréhendez.

Comment vous voyez l'aide, qu'est-ce que vous attendez d'Axor?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

720 Bien, on attend d'Axor que ce genre, même si c'est des petits projets, ce qu'on attend toujours d'un promoteur, c'est la création d'emplois. Que ce soit deux (2) emplois à Rivière-au-Tonnerre, moi, je compare ça à deux cents (200) à Havre-Saint-Pierre.

725 Je pense que c'est important pour des petits milieux, que ça permette à nos jeunes qui sont à l'extérieur de pouvoir revenir, de fonder famille ici puis d'élever leurs enfants, puis de garder la génération future ici dans la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, autant à Rivière-au-Tonnerre qu'à Shelldrake.

730 Puis on sait qu'on a d'autres projets en vue qui est la rivière au Tonnerre et une autre minicentrale sur la rivière Shelldrake, donc si on ajoute ces emplois-là, bien, ça fait plus que deux (2), là. On s'en va vers trois-quatre-cinq-six (3-4-5-6) emplois.

735 Et les gens veulent revenir dans leur milieu, puis c'est ça. On a des programmes aussi au niveau du Centre local de développement, le Centre local d'emploi aussi, il existe des programmes pour faire revenir ces jeunes-là dans leur milieu. Je pense qu'il faut travailler ensemble pour qu'ils puissent revenir.

740 Je ne veux pas, comme maire, que Rivière-au-Tonnerre devienne comme Val-Jalbert! Pour même Shelldrake.

PAR LE COMMISSAIRE:

745 Mais quand même, le projet créerait quelques dizaines d'emplois durant la construction, mais après ça, l'exploitation, c'est quand même un employé et demi (1 ½) ou deux (2) à temps plein, c'est quand même pas...

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

750 Mais si on développe du récréotouristique, même si c'est saisonnier, ça va quand même créer d'autres genres d'emplois. Je pense que c'est pas à négliger.

PAR LE COMMISSAIRE:

755 On parle beaucoup du sentier de portage en rive gauche de la rivière Shelldrake, est-ce qu'à votre connaissance il y a un sentier de portage sur la rive droite?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

760 À ma connaissance, je suis pas au courant du côté droit s'il y en a un. Il faudrait peut-être demander...

PAR LE COMMISSAIRE:

765 À votre connaissance...

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

On peut prendre l'information puis vous revenir plus tard.

770 **PAR LE COMMISSAIRE:**

À votre connaissance, il en existe pas?

775 **PAR M. JEANNOT BOUDREAU:**

Du côté droit, en rive droite...

PAR LE COMMISSAIRE:

780 En rive droite. C'est-à-dire quand on monte, il est à notre gauche, mais quand on descend, c'est à notre droite.

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

785 En rive droite, je ne pense pas qu'il y en ait un.

PAR LE COMMISSAIRE:

Avez-vous vous-même marché ce sentier-là?

790

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

Non. Je sais qu'il y en a un en rive gauche, je crois.

795 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, il y en a un en rive gauche, parce qu'on l'a marché.

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

800

Non, je l'ai pas marché, moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

805 En fait, les plus jeunes de la Commission l'ont marché! Ça, c'est une petite pointe à notre analyste en arrière qui a pas osé le faire! Un jeune de trente (30) ans, puis c'est même pas capable de faire ça.

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

810

Il y en a qui ont eu la chance d'être tirés au hasard lors des audiences du 20 mai, puis j'étais pas dans ce groupe-là, malheureusement.

PAR LE COMMISSAIRE:

815

On avait peut-être des accompagnatrices aussi qui nous encourageaient.

PAR LE PRÉSIDENT:

820

Puis qui peuvent se dire jeunes elles aussi.

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

825

À ce moment-là, il y avait pas de moustique, donc c'est intéressant de marcher.

PAR LE PRÉSIDENT:

Effectivement.

830

PAR LE COMMISSAIRE:

J'ai pas d'autres questions, monsieur Boudreau, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

835

Je vais peut-être juste finir avec une (1) ou deux (2) dernières!

Est-ce que vous êtes en mesure de nous indiquer le taux de fréquentation de la chute numéro 2?

840

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

Non. Je suis pas en mesure de vous donner cette information-là.

845

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous savez pas combien de résidents de Sheldrake, de Rivière-au-Tonnerre sont déjà allés jusqu'à la chute numéro 2?

850 **PAR M. JEANNOT BOUDREAU:**

Non.

855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes pas en mesure de nous dire ça.

Donc est-ce qu'on peut dire que le taux de fréquentation pourrait être très très très restreint?

860 **PAR M. JEANNOT BOUDREAU:**

À l'heure actuelle, oui.

865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Boudreau, merci madame Anglehart.

870 **PAR M. JEANNOT BOUDREAU:**

Merci monsieur le Président.

875 **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE**
FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE

PAR LE PRÉSIDENT:

880 La Fédération québécoise pour le saumon atlantique et la Fédération du saumon atlantique, monsieur Michel Jean et monsieur Yvon Côté.

885 Bonsoir messieurs. Si vous intervenez à tour de rôle, est-ce que vous pourriez – non, OK! Donc il y a seulement un porte-parole qui va faire la présentation et répondre éventuellement aux questions.

En tout cas, si jamais vous devez intervenir, à ce moment-là est-ce que vous pourriez juste vous identifier pour les besoins de la sténographe. Merci beaucoup.

890 On vous écoute monsieur Côté.

PAR M. YVON CÔTÉ:

895 Merci monsieur le Président de nous donner l'occasion de présenter notre point de vue sur ce dossier.

900 Alors je suis Yvon Côté, président de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique et mon collègue, Michel Jean est directeur général de la même fédération. Mais nous parlons ce soir au nom de deux (2) fédérations, la Fédération québécoise donc qui couvre le territoire du Québec et la Fédération du saumon atlantique qui est pancanadienne et je dirais même internationale.

905 Alors comme groupe, j'ai pas l'intention de détailler ce que nous faisons comme groupe, notre document est assez explicite.

 Il y a des choses importantes à dire en regard du développement.

910 Comme groupe, bien sûr nous appartenons au groupe des écologistes dans la société, écologistes dans l'âme, écologistes également dans l'action.

 Cependant, ce qui nous distingue des autres, c'est que la grande majorité de nos membres sont des utilisateurs du milieu, sont des pêcheurs sportifs, et en ce sens-là, bien, on est des utilisateurs du milieu comme d'autres sont des utilisateurs du milieu, et nous savons que nous devons partager le milieu avec l'ensemble des usagers du milieu.

915 Donc ce qui nous a amenés à développer la philosophie du développement durable, de l'utilisation polyvalente des ressources du milieu, de la gestion intégrée.

920 Nous ne sommes pas donc ce que nous pourrions appeler, entre guillemets, des ultra-verts, mais nous sommes des gens de l'environnement qui voulons utiliser cet environnement-là de la meilleure façon possible pour les générations actuelles, parce que nous y avons droit, mais également en laissant à la postérité un milieu qui pourra aussi être utilisé et sur lequel ils pourront aussi prendre leurs options le temps venu.

925 Alors dans mon rapport, je vais simplement survoler quelques points importants de mon rapport et en même temps, bien évidemment, ce rapport a été fait il y a quelque temps déjà, et puis j'ai pu compléter mes lectures, il y avait quelques documents que j'avais pas que j'ai eus entre-temps et qui vont me permettre de corriger certains points dans mon rapport.

930 Donc dans mon rapport, je saute immédiatement à la page 5 où on parle du saumon atlantique, sa répartition mondiale, ce qu'il est au Québec.

 Alors le saumon atlantique se répartit, comme le nom le dit, dans tous les pays qui ont un front sur l'Atlantique.

935 C'est une espèce qui, au cours des quatre cents (400) dernières années, a régressé en nombre, non seulement en nombre, mais aussi dans ses habitats, dans la plupart des pays.

Au Québec, on est assez privilégié, puisqu'à l'arrivée des Blancs au Québec, en Amérique, la distribution du saumon était sensiblement ce qu'elle est aujourd'hui, à part quelques rivières d'où le saumon a disparu. Donc les Québécois, les Canadiens, les Québécois dans ce cas-ci peuvent s'enorgueillir d'avoir bien su utiliser cette espèce, d'avoir bien géré son milieu, et c'est ce que nous voulons faire pour le futur également.

945 Par contre, on a eu nos torts comme d'autres; il y a des rivières, comme la rivière Saint-Charles à Québec où il y avait du saumon, la rivière Etchemin où il y avait du saumon, et d'autres. Donc on a aussi notre part de problèmes au Québec, mais en général, la situation va pas si mal.

950 Un mot pour dire, bon, le saumon de la rivière Shelldrake, on en parlera tantôt, c'est une population réduite. On pourrait négocier là-dessus, parce qu'il pourrait y avoir des enjeux beaucoup plus importants que ceux-là, puis dire, bon bien, on fait un sacrifice.

955 Alors là-dessus, il y a une distinction qu'on veut faire. La première distinction, c'est que le saumon est une espèce internationale. Le saumon n'appartient pas aux Québécois, n'appartient pas aux Canadiens, n'appartient pas aux Groenlandais, il appartient à la communauté internationale. Pour compléter son cycle de vie, il a besoin de venir au Québec, au Canada et au Groenland.

960 Donc il y a une gestion internationale du saumon qui se fait, et comme les Canadiens et les Québécois se présentent une fois par année au Groenland et demandent aux Groenlandais de restreindre leur pêche, de façon à ce qu'il y ait du saumon qui revienne au Québec; de la même façon, les Groenlandais nous disent: Vous, que faites-vous au Canada, au Québec, pour maintenir vos populations dans un état de production adéquat!

965 Alors c'est un engagement, il y a un contrat social international à l'égard du saumon de l'atlantique. Et donc, ce qu'on fait ici est regardé, est examiné à chaque année dans des plans d'action au niveau international.

970 Donc c'est important. Même si on parle d'un petit dossier, dans le cas du saumon, c'est toujours un dossier international; petit ou grand, c'est un dossier international.

975 Au Québec, les rivières à saumon sont un cas d'exception. Il y a cent dix-huit (118) rivières à saumon qui sont classées, donc un classement légal, classées rivières à saumon. Il y a dans le Répertoire toponymique du Québec, si on faisait le total, il y a peut-être trois (3000) ou quatre mille (4000) cours d'eau qui sont classés cours d'eau ou rivières dont seulement cent dix-huit (118) de ces cours d'eau sont des rivières à saumon.

Donc les rivières à saumon, c'est un cas d'exception, c'est un cas relativement rare.

980 Bien sûr, il y en a plus dans l'est du Québec que dans l'ouest, mais au total du Québec, c'est un cas relativement rare qu'il faut donc protéger; comme tout ce qui est rare a une grande valeur, alors toute rivière à saumon, petite ou grande, nécessite une protection particulière.

985 Maintenant, un petit point sur lequel j'aimerais vous entretenir deux (2) minutes, parce que ça peut avoir de l'importance pour le futur! C'est d'où vient le saumon de la rivière Sheldrake!

990 Et je pose cette question, parce que des gens, dans les rapports que j'ai lus, les gens ont parlé, il y a de la ouananiche dans le bassin hydrographique de la rivière Sheldrake, il y a du saumon dans la rivière Sheldrake. Ça, c'est important, parce que si un jour, on entretient le projet d'amener du saumon en amont des chutes, donc un endroit où nous, dans nos générations, on n'a jamais vu de saumon, bien ça, c'est dans nos générations à nous – parce que si on remonte dans l'histoire géologique du Québec, il y a déjà eu du saumon sur toute la grandeur de la rivière Sheldrake.

995 Et c'est à la suite de la dernière glaciation, quand les glaciers se sont retirés que certaines populations de saumon ont été emprisonnées dans certaines parties de cours d'eau, dans certains lacs, alors que d'autres, situés en aval des obstacles, ont pu continuer à faire leur migration vers la mer.

1000 Donc saumon et ouananiche, c'est exactement la même espèce. Si on introduit du saumon atlantique en amont des chutes, on n'est pas en train d'introduire une nouvelle espèce dans un milieu, on n'est pas en train de détruite la biodiversité d'origine qui est là, c'est une seule et même espèce.

1005 Et la meilleure preuve de ça, c'est que les ouananiches, s'il en est, et il semble qu'il y en ait quelques-unes dans ce bassin hydrographique, contribuent sûrement au renouvellement des populations de saumon migratrices, comme ça arrive dans plusieurs rivières de la Côte-Nord. Et inversement, si on voulait créer de la ouananiche à partir d'un saumon migrateur, on pourrait le faire; il s'agirait de mettre un saumon migrateur dans un milieu favorable, enfermé, et il développerait, ce saumon développerait, abandonnerait ses habitudes de migration, deviendrait tout simplement une ouananiche.

1015 Donc saumon-ouananiche, c'est la même chose, il fait partie de ce bassin hydrographique et par cette caractéristique-là, ça nous donne la possibilité un jour de possiblement donner une expansion à cette population qui est migratrice.

L'importance du saumon dans la rivière Sheldrake, elle est minime, mineure, marginale. Il n'y a pas de chiffre précis, parce que justement, le gouvernement met son attention

1020 habituellement sur les populations de saumon où il y a beaucoup d'usagers, où il y a beaucoup de saumon, où il y a une grande importance économique.

1025 Ici, le saumon n'a pas une grande importance économique. Il y a sûrement moins de cinquante (50) saumons dans cette rivière-ci dans ces années-ci. Je ne dis pas qu'historiquement, il y en a pas eu un peu plus, mais il peut pas y en avoir beaucoup plus.

1030 Si on faisait un simple calcul au prorata des superficies disponibles ici versus une rivière comme la rivière Matane, si on disait, bien, la rivière Matane qui a trois mille (3000) saumons puis qui a cent kilomètres (100 km), puis celle-ci est accessible au saumon sur à peu près un kilomètre (1 km), sur six kilomètres (6 km), mais là-dedans, il y a à peu près un kilomètre et demi (1 ½ km) qui est valable pour le saumon, si on faisait l'exercice, bien, on arriverait à quelque chose de peut-être trente-quarante-cinquante (30-40-50) saumons. C'est tout ce que cette rivière-là peut contenir compte tenu de sa superficie.

1035 En fait, une rivière, c'est un peu comme un champ de patates. Plus la rivière est grande, plus il va y avoir des patates produites – plus un champ est grand, plus il y a de patates produites, en tout cas, l'exemple était bon!

1040 Alors c'est ça. Donc la superficie étant réduite ici, c'est bien évident que la production ne peut pas être très grande.

Bon, on pourrait dire, à partir de là, on peut faire le sacrifice, et c'est un choix social qui pourrait être fait, on pourrait dire, on fait le sacrifice de cette population-là, parce qu'elle est pas très importante, et parce que d'autres enjeux sont plus importants.

1045 Cependant, ça ne correspondrait plus, ça ne correspondrait pas aux nouvelles orientations en matière d'écologie que nous avons maintenant, où on dit même une espèce rare, une plante rare, un animal rare contribue, à quelque part, à la biodiversité de notre planète, et dans cette espèce, il y a peut-être des choses qui pourront être importantes pour le futur.

1050 Alors il y a personne aujourd'hui, je pense en matière d'écologie, qui accepte de sacrifier même une petite population. On essaie, au contraire, de la protéger.

1055 Cette petite population de moins de cinquante (50) individus probablement, c'est un reliquat d'une époque géologique révolue où il y avait beaucoup plus de saumon dans cette rivière, mais maintenant, on est à cette densité de population. Elle est soutenue par quelques habitats, pas beaucoup; en fait, il y a peut-être trois (3) ou quatre (4) fosses dans cette rivière-là. Il y a un kilomètre et demi (1 ½ km) d'eau douce valable, le reste, c'est l'estuaire, des eaux à marée. Donc il y a quelques habitats, ils sont tous essentiels à la survie du saumon. Donc il faut les protéger.

1060

1065 Une chose, avant que j'arrive à mes conclusions, comme j'ai dit tantôt, il y a six kilomètres (6 km) en bas de la chute, mais il y a cent kilomètres (100 km) en haut de la chute. Ces cent kilomètres (100 km) représentent un habitat très valable pour le saumon qui pourrait, si on le développait, on aurait une population de saumon. Bon, six mille (6000) est peut-être un peu ambitieux, six mille (6000) résultent d'une analyse qui a été faite il y a déjà une quinzaine d'années; depuis ce temps-là, les scientifiques ont modifié leur méthode de calcul, mais on parlerait plutôt aujourd'hui de deux (2000) ou trois mille (3000).

1070 Mais à deux (2000) ou trois mille (3000), dans le cent kilomètres (100 km) en amont, ça serait l'équivalent de la rivière Matane. La rivière Matane, c'est quatre millions (4 M\$) de retombées économique annuellement reliées à la pratique de la pêche. Je sais pas si on n'aura jamais ça ici, mais c'est sûr qu'on pourra en avoir beaucoup plus qu'on en a maintenant.

1075 Donc en même temps que l'on réalise ce projet, ce qu'il faut s'assurer de faire, c'est, si on peut, en même temps qu'on réalise ce projet, amener du saumon en haut, c'est le meilleur scénario.

1080 Si on ne le peut pas, je pense qu'il serait important que ce projet-là ne handicape pas tout développement ultérieur qu'on pourrait vouloir faire de cette rivière. Ça, c'est une chose importante.

1085 J'arrive à mes conclusions! Je saute rapidement directement vers la fin. Et puis de toute façon, il y aura des questions.

Bon, nous, ce qu'on recommande, en termes de conclusions, c'est que j'ai lu les commentaires du promoteur, j'y ai attaché énormément de réflexion, et même la Fédération était loin de ce côté-là.

1090 Le promoteur dit, bien, dans ce projet-là, il est important que le véritable coût environnemental apparaisse dans les coûts, dans le coût de production, dans le coût d'achat qui, lui, sera répercuté, bien sûr c'est les utilisateurs d'électricité, donc tous ceux qui utilisent l'électricité devraient à quelque part payer le coût que ça coûte pour produire cette électricité dans cet environnement-ci.

1095 Cet environnement-ci est plus compliqué qu'un environnement habituel. Si on était dans le cas d'une rivière habituelle sans poisson migrateur, il serait beaucoup plus facile d'aménager ce territoire parce qu'il y a beaucoup moins de contraintes, il y a beaucoup de choses qu'on n'a pas à tenir en compte.

1100 Quand un promoteur intervient dans une rivière à poisson migrateur, il faut tenir compte du saumon, il faut tenir compte de la ouananiche, il faut tenir compte de la truite de mer, il faut tenir compte de l'anguille et combien d'autres espèces.

1105 Alors à chaque fois qu'une contrainte s'ajoute, des coûts s'ajoutent bien sûr.

 Alors le véritable coût, si on tient compte de l'environnement, le véritable coût de production, donc d'achat éventuellement de cette électricité-là, c'est évident qu'il est plus haut qu'ailleurs. Alors à partir de ça, j'informe la Commission que nous, nous avons fait des
1110 démarches auprès du ministère des Ressources naturelles, auprès de la Régie de l'énergie, et nous entendons faire également des démarches auprès d'Hydro-Québec pour les sensibiliser à ça.

 Parce que c'est pas le cas de cette rivière-ci. En fait, il y a d'autres projets de
1115 microcentrales qui vont se faire dans le Plan Nord, sur la Côte-Nord, et ailleurs, et la même problématique va arriver. C'est pas cette problématique-ci, oui, on veut régler celle-ci, mais elle est générale.

 Alors il faut que les véritables coûts de production soient internalisés, répercutés sur
1120 l'acheteur et sur les usagers ultérieurement.

 Bon, ça, c'est une première recommandation qu'on fait.

 Maintenant, une deuxième recommandation! Si le projet se déroule, bien sûr il y a des
1125 pêcheurs sportifs ici, il y a une association, ils vont parler tantôt, nous, il nous apparaît très important que lors du projet, une cellule de communication existe entre le promoteur et les représentants de l'association locale, pour s'assurer que l'association comprend bien le déroulement du projet, intervient s'il y a des choses qui doivent être dites au fur et à mesure du déroulement.

 Et en même temps, bien, le mot est peut-être un peu fort, mais avoir une espèce de
1130 mécanisme de résolution de conflits. C'est bien sûr que quand on fait un projet, il y a toujours des choses non prévues qui arrivent, c'est fatal dans n'importe quel projet. Et quand des choses non prévues arrivent, les gens sont inquiets, il faut trouver une façon de régler dans la sérénité, comme vous le disiez en début d'audience, de régler en sérénité les problèmes qui se posent. Et
1135 ça, ça a fait ses preuves ailleurs, ces mécanismes.

 Donc si le projet se déroule, on souhaiterait que ce soit mis en place et que ça implique
1140 les pêcheurs d'ici.

 Autre chose, un programme de suivi! Bien ça, je pense que c'est d'usage d'avoir des programmes de suivi. Ce qu'on aimerait qui existe dans le programme de suivi par contre, c'est la notion de gestion adaptative.

 Si on fait des programmes de suivi, dans le fond, c'est pour profiter, c'est pour voir ce qui
1145 arrive et pour pouvoir corriger éventuellement des projets futurs.

1150 Mais en écologie maintenant, en aménagement, nous sommes même rendus, et Hydro-Québec le fait, c'est qu'au fur et à mesure que des connaissances nouvelles arrivent, dans la mesure où elles sont intégrables, elles sont déjà intégrées dans le projet, et le projet peut être légèrement modifié pour tenir en compte ces nouvelles connaissances qui viennent d'un programme de suivi.

1155 C'est une justification fondamentale, en fait, du programme de suivi.

Maintenant, il y a un certain nombre de connaissances qui manquent encore pour avoir une bonne idée de ce qui se passe dans ce bassin versant. Nous souhaitons que ces connaissances soient acquises. Nous en faisons pas un prérequis, un sine qua non. On ne veut pas poser ça dans un sens que c'est un "no go" au projet.

1160 Je pense que ça peut faire tout à fait partie du programme de suivi, on intègre ça au programme de suivi et on complète de façon ciblée les domaines de connaissances qui manquent, pour mieux gérer notre projet dans le futur.

1165 Au-delà de ça, si l'on veut protéger, dans l'option où, comme vous le disiez tantôt, le projet saumon ne se ferait pas maintenant, pour toutes sortes de raisons, mais qu'on veut un jour le faire, il sera important que le promoteur construise ses équipements de façon à ce que plus tard, on puisse intégrer des équipements qui permettent la migration du saumon, et le prévoir immédiatement rendra cette chose possible. Ne pas le prévoir immédiatement, je ne dis pas que ça le rendra impossible, mais ça rendra les coûts ultérieurs énormément plus élevés.

1170 Alors nous, on pense que quelle que soit la décision qui sera prise par les gouvernements, il faut protéger notre futur dans ce dossier-là, et ça, c'est une condition importante pour nous.

1175 Maintenant, à partir d'ici, il y a deux (2) choix, il y a deux (2) scénarios: Il y a un plan A puis il y a un plan B qui va arriver. Le plan A, le projet, bon, évidemment le projet pourrait ne pas être accepté, mais c'est pas ce que la Fédération, la Fédération n'est pas ici pour ça, la Fédération n'est pas ici pour caler le projet, la Fédération est simplement ici pour le bonifier, alors si le projet se réalise et qu'on n'a pas les sous pour aller aussi loin qu'on le voudrait, à ce moment-là, ce qu'il faut faire impérativement: S'il y a des pertes d'habitats reliées au saumon là-dedans, il y en a un petit peu, il faudra qu'elles soient compensées! C'est normal. C'est relié au projet.

1185 Si on ne peut pas compenser, parce que l'espace est restreint, il y a juste un kilomètre et demi (1 ½ km), les limites d'aménagement sont grandes là-dedans. Si on peut pas faire ça de façon physique et de façon permanente sur le milieu, peut-être qu'il faudra penser à des compensations sous forme de soutenir cette population-là de façon artificielle par des poissons produits en pisciculture.

1190

L'une ou l'autre, bien évidemment, nous, on préférerait une intervention physique qui corrige le milieu, qui corrige le problème, après ça la nature s'organise avec ce qu'on laisse; et si ça, c'est pas possible, bien, il faut penser autrement.

1195 Alors ça, c'est le scénario A, c'est-à-dire qu'on compense pour d'éventuels dommages qu'on aurait pu causer.

1200 Cependant, ce qui serait beaucoup plus avantageux, à la fois pour le saumon, à la fois pour le promoteur et pour tout le monde, c'est si on arrivait avec ce qu'il faut pour financer notre projet; à ce moment-là, il y a peut-être des contraintes, il y a peut-être des choses qu'on n'aurait pas besoin de faire à l'aval, il y a peut-être des corrections coûteuses qu'on n'aurait même plus besoin de faire, tout simplement parce que dans la balance des inconvénients dans l'aval serait largement compensée par les avantages en aval et là, il y a plusieurs petites minis, entre guillemets, minicontraintes qu'on pourrait avoir en aval qu'on n'a plus besoin de faire. Et on
1205 sauve ces argents-là puis on les investit plutôt en haut.

Ça, c'est le plan B que je souhaite qui arrive.

1210 Je pense qu'il y a des possibilités, il y a des choses qui s'annoncent dans l'environnement économique de la Côte-Nord qui vont faire que peut-être, c'est possible. Souhaitons que le gouvernement, premièrement, réalise qu'il faut internaliser les véritables coûts environnementaux, c'est la première étape. Si ça, c'est pas possible, il y a des choses qui risquent d'arriver d'ici un an sur la Côte-Nord, et ça va ouvrir des portes.

1215 Et si ça, ça arrive pas, bien, on revient au scénario de base: Il faut corriger les problèmes que l'on crée.

1220 Alors en terminant, je voulais dire que par rapport, évidemment les microcentrales créent des problèmes un petit peu partout, parce que les projets se réalisent un petit peu partout au Québec, et bien souvent ça crée des foyers de contestation.

1225 Mais tous ceux qui lisent sur les microcentrales de ce temps-ci, ceux qui sont concernés par les gaz à effet de serre, le réchauffement de la planète, se rendent compte que dans le fond, si on doit encore produire de l'énergie, l'énergie produite par les petites centrales, c'est, de l'avis de tous et de David Suzuki – c'est une caution morale en matière écologique qui est importante – c'est une forme d'énergie qui est tout à fait acceptable, qui se compare avantageusement à d'autres formes d'énergie, cependant, du point de vue de son impact général de l'environnement.

1230 Du point de vue de son impact local, bien sûr elle peut avoir des impacts locaux, alors il faut corriger ces impacts locaux.

1235 Alors pour cette raison, alors que la Fédération avait, à une certaine époque, un jugement assez sévère à l'égard des microcentrales, sans jamais les rejeter tout à fait, maintenant, nous commençons à regarder ce dossier-là d'une façon plus ouverte.

Et parce que nos membres vont regarder ces projets-là de façon plus ouverte, c'est sûr que le dossier Sheldrake, qui est un des premiers pour nous, là, il va être scruté à la loupe par nos membres et par d'autres groupes écologiques, voir qu'est-ce qui arrive à Sheldrake.

1240 Et ce projet, à mon avis, va devenir une espèce de vitrine. Ou bien il va être une vitrine ou bien il va être le bouc émissaire. Ou bien ça va être la vitrine de notre espèce de savoir-faire, savoir-vivre en matière environnementale, et comment faire un projet hautement technologique et le faire survivre ou le faire cohabiter avec des espèces qui sont capricieuses comme les espèces migratrices.

1245 Ou bien ça va devenir une espèce de bouc émissaire, de dire, bon bien, vous voyez, dans un cas qui était pas si grave que ça, ça a pas marché.

1250 Alors moi, je pense, et je me rallie sincèrement à tous les décideurs qui sont ici, tous les gens de la municipalité, je pense que la municipalité, la région, le promoteur ont entre les mains un projet important et surtout, une espèce d'opportunité de démontrer que le concept, les concepts qu'on dit à l'égard de la place de cette filière énergétique dans la production électrique du Québec, je pense qu'on a l'occasion de démontrer que ce qu'on dit est vrai.

1255 Alors merci de votre accueil.

PAR LE PRÉSIDENT:

1260 Merci monsieur Côté. Je vais laisser la parole à mon collègue, monsieur Labrie.

PAR LE COMMISSAIRE:

1265 Monsieur Côté, vous mentionnez qu'il y a pas eu d'inventaire de la ouananiche en amont, dans le bief amont, et que vous souhaitiez que cet inventaire-là soit complété, soit fait.

Qui devrait faire cet inventaire-là et quelles seraient les conséquences ou les impacts sur le projet s'il était trouvé qu'il y a plus de ouananiches qu'on pense?

PAR M. YVON CÔTÉ:

1270 Bien, il y a eu des inventaires au niveau bief amont, bief intermédiaire, bief aval, ça, ça a été fait, mais il y en a pas eu beaucoup qui ont été trouvées là, mais c'est pas inattendu.

1275 Probablement que l'habitat à ouananiche est beaucoup plus loin, s'il y en a, s'il y en a significativement, il est probablement beaucoup plus loin que ça.

1280 Donc il y a eu un certain effort de fait, mais pas complet. Et c'est pour ça qu'on dit, bon bien, maintenant, on connaît la réponse, il y en a de la ouananiche. Donc s'il y en a, on devrait en tenir compte.

Et si on n'avait pas cette connaissance-là, on dirait, bien, attendez les gars, on va regarder avant d'aller plus loin!

1285 Donc je pense qu'on devrait pousser l'investigation plus loin. Mais le fait de ne pas avoir cette information-là n'est pas un sine qua non à la prise de décision.

1290 Maintenant, qui devrait faire ça! Je pense que ça pourrait être dans le cadre, si le projet est accepté, c'est dans le cadre des études de suivi. C'est simplement, au lieu d'appeler ça du suivi, ça va être une espèce de suivi qui sera de l'acquisition de connaissances. Ça devrait être intégré là-dedans, à même les budgets qui sont prévus par le promoteur pour ces études de suivi.

PAR LE COMMISSAIRE:

1295 Vous demandez au promoteur, pour protéger la ouananiche, la possibilité d'installer une grille fine de vingt-cinq millimètres (25 mm) que vous avez indiquée dans votre mémoire. Le promoteur a proposé de réduire la vitesse d'entrée à la prise d'eau à zéro trente-quatre mètre-seconde (0,34 m/s).

1300 Est-ce que les modifications apportées par le promoteur vous semblent acceptables pour protéger la dévalaison de la ouananiche?

PAR M. YVON CÔTÉ:

1305 Oui. Bon, ça, justement, c'est une correction que j'aurais dû dire au passage. Quand j'ai rédigé le document, j'avais pas tout à fait fini de lire les documents qui ont été présentés devant la Commission, et il y a une série de questions qui ont été posées à ce sujet-là, il y a eu des réponses apportées par le promoteur, j'ai eu accès aux documents déposés par le promoteur.

1310 Si on est concerné uniquement par la dévalaison passive de certaines espèces, comme l'omble de fontaine – l'omble de fontaine, la truite fait exactement comme le saumon, il y a de la truite résidante, de la truite de mer, c'est la même chose, truite de mer, truite, omble de fontaine, ouananiche peuvent avoir des dévalaisons passives.

1315 Alors en dévalaison passive, ce que le promoteur propose, c'est-à-dire garder le même type d'écartement dans les grilles, quarante millimètres (40 mm), mais de réduire grandement la vitesse, ça, ça règle le problème de dévalaison passive.

1320 En dévalaison active, les saumoneaux de truite ou les saumoneaux de saumon, les smolts en fait, les smolts de saumon et de truite, eux recherchent vraiment à descendre activement la rivière, et avec des espacements de quarante (40 mm), ça, ce serait pas suffisant, ce serait trop, ils passeraient à travers.

1325 Donc oui, la réponse à votre question, c'est oui, c'est satisfaisant en autant qu'on fait affaire uniquement à des espèces résidentes qui ont une dévalaison passive; mais si on veut emmener du saumon un jour en haut, bien là, évidemment, ça ferait pas l'affaire.

1330 Et le point là-dessus est le suivant! C'est un peu limite. Si on dit qu'on veut protéger le futur et qu'il est à peu près certain qu'à un moment donné, on va emmener du saumon en haut, il faut presque déjà penser à dimensionner le canal d'amenée en fonction de ce qu'on devra faire.

1335 Ça, je sais pas si le promoteur a été aussi loin que ça. Je pense que le promoteur fait un grand pas, mais il reste peut-être un pas – il reste une réflexion à faire, voir quelles sont nos options pour les protéger pour le futur.

PAR LE COMMISSAIRE:

Parce qu'il a déjà prévu de modifier le canal d'amenée.

1340 **PAR M. YVON CÔTÉ:**

Exact. Ce qui est excellent. Le bout qui est fait est excellent, j'ai pas de problème avec ça.

1345 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous demandez d'explorer davantage la rivière d'Épinettes, la rivière aux Épinettes, qu'est-ce que vous entendez, qui devrait faire ces explorations-là?

1350 **PAR M. YVON CÔTÉ:**

1355 Bien ça, c'est en même temps, bon, si on était dans le scénario A, c'est-à-dire que, bon, le promoteur, dans les circonstances, ne peut pas s'engager à développer le haut de la rivière, à ce moment-là le promoteur doit quand même compenser un certain nombre de choses qu'on a notées.

Bon, nous, ce que nous avons noté, c'est deux (2) impacts. Je vous dirais pas qu'ils sont majeurs, c'est pas ça qui va faire disparaître le saumon de la rivière Sheldrake, mais il y a quand même deux (2) impacts.

1360

Il y a la fosse numéro 3 qui va disparaître, donc c'est un habitat à saumon adulte qui va disparaître. Et la fosse numéro 3 est associée à un rapide. Les deux (2) ensemble produisent des petits tacons, des petits saumons, pas en de grandes quantités, parce que l'habitat est pas idéal, mais ils en produisent quand même.

1365

Alors la perte de cet habitat-là doit être compensée à quelque part. La façon de le compenser, c'est soit d'ensemencer, soit d'en trouver d'autres.

1370

Une place où on pourrait en trouver, c'est sûrement sur la rivière aux Épinettes entre les chutes. Il y a une série de chutes, ces segments de rivière, je l'ai pas vue malheureusement, je parle en personne qui a rien vu, je parle à partir des livres puis des textes, mais je suis à peu près convaincu de l'expérience que dans la rivière aux Épinettes, entre les chutes, il y a des habitats qui pourraient être utilisés; on pourrait coloniser par ensemencement chaque année ces habitats. Ils produiraient déjà le saumon et ça pourrait compenser pour la perte des habitats à tacon dans le secteur du rapide numéro 3 et de la fosse numéro 3.

1375

Bon ça, à ce niveau-là, il y a une perte.

1380

L'autre perte que j'ai notée, c'est une perte au niveau de la pêche sportive. Alors la question se pose pas pour l'instant vraiment, parce qu'il y a pas de pêche sportive, elle est fermée. Mais si un jour on voulait reprendre la pêche sportive dans le bas de la rivière, bien, il y a quand même des pertes associées au dossier.

1385

La fosse numéro 3 sera plus là, elle sera plus "pêchable" et moi, je suis de l'avis du promoteur, il faut pas chercher, dans les conditions qui sont là, il faut pas chercher à amener du saumon dans ce qui va rester d'eau là, on va se créer des problèmes.

1390

Alors le dessus, le scénario, on vit avec les choses qu'on met en place et on comprend les conséquences. Et là-dessus, je suis tout à fait d'accord avec le promoteur.

Par contre, il en reste néanmoins qu'on perd un endroit de pêche, la fosse numéro 3.

1395

La fosse numéro 2 aussi, il va y avoir une certaine perte. Il y a un gain dans la fosse numéro 2, il y a un gain en volume, en espace qui va profiter au jeune saumon, mais il y a une perte pour l'exercice de la pêche sportive.

Parce que de la façon dont le débit est restitué dans la rivière, une partie de la fosse va continuer à pouvoir abriter du saumon, donc va avoir sa fonction biologique, mais ne pourra pas

1400 servir aux pêcheurs. La partie amont, je pense pas, de l'avis des pêcheurs, je pense pas que ça va rester une bonne place à pêcher.

1405 Et probablement même que le gouvernement va interdire la pêche là, parce que souvent, le gouvernement interdit la pêche dans des lieux où le saumon est confiné, puis où c'est un "dead end", un cul-de-sac, parce qu'il va y avoir des concentrations de saumon à cet endroit-là et pour pas qu'il y ait abus dans la pêche.

Ça, c'est à peu près évident que le haut de la fosse numéro 2 sera perdu, donc c'est seulement le bas de la fosse numéro 2 qui pourra être "pêchable".

1410 Donc il y a une certaine perte pour les pêcheurs. Perte que je dis, bon, elle est pas là maintenant, il y a pas de pêche là, mais c'est une perte potentielle.

1415 Alors ça, si on pouvait le compenser, ce serait l'idéal. Je sais pas si c'est possible, parce que, comme je disais, il y a juste un kilomètre et demi (1 ½ km) de rivière. Les options sont pas grandes de ce côté-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1420 Donc il y a une perte d'habitats parce que vous recommandez vous aussi ne pas permettre l'accès à la fosse 3 du saumon qui est une zone excellente, qui pourrait être une zone de braconnage, comme les personnes-ressources du ministère Pêches et Océans d'ailleurs et Ressources naturelles et de la Faune sont d'accord avec ça.

1425 Mais il y a une perte d'habitats, donc il faut compenser. Et vous, la compensation pourrait se faire par l'ensemencement de la rivière aux Épinettes principalement?

PAR M. YVON CÔTÉ:

1430 Pour les juvéniles, oui. Puis pour les adultes, je pense qu'il va falloir l'accepter. Je veux dire, ça vient avec le projet. À moins de changer le débit résiduel, mais ça, c'est une autre question.

PAR LE COMMISSAIRE:

1435 Vous demandez d'étudier, d'explorer la possibilité de développer l'accès à la partie supérieure de la rivière. Alors le promoteur a présenté des propositions d'introduction de saumon en amont des chutes et puis il relie la faisabilité de ce projet-là à l'obtention d'un prix de neuf point cinq cents du kilowattheure (9,5 ¢/kWh).

1440 Et si le tarif demandé n'était pas obtenu, est-ce que le projet est encore envisageable? Quel rôle votre association pourrait jouer pour qu'il soit réalisé? Parce que vous dites quand même que c'est souhaitable, ce que j'ai compris?

PAR M. YVON CÔTÉ:

1445 Oui, oui, je suis tout à fait d'accord avec ça. En fait, ce serait un mosus de bon compromis, là, puis ça serait de démontrer qu'à travers la réalisation d'un projet à nature technique et économique, on est en même temps capable de valoriser l'environnement. C'est ça.

1450 Donc d'un point de vue philosophie écologique, c'est un projet souhaitable, bien entendu.

Maintenant, sa faisabilité financière, c'est une autre chose. Nous, on a commencé des démarches, je suis même prêt à déposer devant la Commission les lettres qu'on a envoyées à la Commission de l'énergie, les retours de courrier que nous avons reçus là-dessus; on va continuer nos démarches, parce que c'est une question de principe en réalité.

1455

Il faut que les coûts de production et les coûts d'achat reflètent les coûts de gérer l'environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1460

Juste une question! Puis d'ailleurs, elle me trottait dans la tête depuis tantôt, lorsque vous avez mentionné que vous avez fait des représentations auprès du MRNF et également de la Régie de l'énergie.

1465

Bon là, vous avez dit qu'il y a de la correspondance qui a été effectuée avec la Régie de l'énergie. Vous nous offrez gentiment de déposer auprès de la Commission, c'est évident que la Commission va accepter, si vous pouviez nous déposer une copie, c'est au soin de madame Marie-Josée Méthot qui est la coordonnatrice de la Commission. Si vous avez pas ses coordonnées, Mathieu pourra vous les donner à l'arrière tantôt.

1470

Ceci étant dit, quelle a été la teneur un peu de vos représentations auprès de la Régie de l'énergie?

PAR M. YVON CÔTÉ:

1475

Bien, auprès de la Régie de l'énergie, c'est simplement de démontrer que l'argumentation théorique dit que les coûts dans n'importe quoi doivent refléter les coûts de production de ce bien-là. Alors on produit une électricité ici en tenant compte d'un certain nombre de contraintes techniques, environnementales et autres, et dans l'environnement, il faut tenir compte des poissons migrateurs; tenir compte des poissons migrateurs, c'est nécessairement plus coûteux qu'opérer dans une rivière où il y a pas de poisson migrateur.

1480

1485 Donc le coût de production va être plus élevé. Si le coût de production est plus élevé puis qu'un promoteur, que ce promoteur soit public comme Hydro-Québec ou qu'il soit un promoteur privé, ça fera pas de différence, c'est la même chose. Il y a toujours un coût qui va être payé par quelqu'un.

1490 Alors ce coût-là est transmis à quelque part à l'utilisateur. Alors c'est ce qu'on appelle internaliser le coût, c'est-à-dire un coût de production est là, et l'utilisateur paie pour le véritable coût.

Sinon, si ce n'est pas l'utilisateur, c'est la société en général qui devra payer lorsqu'on voudra corriger cet impair-là.

1495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et c'est ce que vous entendez par un coût environnemental équitable?

1500 **PAR M. YVON CÔTÉ:**

C'est ça. C'est le coût qui reflète les vrais coûts qui sont là et toutes les caractéristiques de l'environnement. Sinon, ce n'est pas équitable.

1505 Sinon, c'est de faire supporter un coût, quand on voudra corriger l'environnement, c'est de faire supporter un coût par quelqu'un d'autre, par les taxes du payeur de taxes en général.

PAR LE PRÉSIDENT:

1510 Vous avez mentionné également tantôt, je vais peut-être revenir un peu sur les questions que mon confrère a posées, qu'il serait intéressant et de bon aloi finalement de créer des zones de reproduction dans le cours inférieur de la rivière.

1515 Est-ce qu'on parle strictement de la rivière aux Épinettes ou il y a d'autres endroits dans le cours inférieur de la rivière Sheldrake qui pourraient être susceptibles d'être aménagés en lieux de reproduction?

PAR M. YVON CÔTÉ:

1520 Là, vous arrivez aux limites de ma connaissance terrain. En regardant les cartes topographiques, c'est évident que sur la rivière aux Épinettes, il y en a, entre les chutes, il y en a. Ça, c'est évident.

Quant au reste, ça va prendre des visites de terrain de gens qui s'y connaissent.

1525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Je voulais pas vous mettre mal à l'aise, soyez-en certain, je pensais que vous aviez peut-être d'autres informations que la Commission n'avait pas et que le promoteur n'avait pas.

1530 **PAR M. YVON CÔTÉ:**

Malheureusement pas.

1535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, est-ce que vous avez eu des discussions avec l'Association de développement et de protection de la rivière Sheldrake, relativement à un futur suivi?

1540 **PAR M. YVON CÔTÉ:**

Non, pas récemment. Le projet qui est dans l'air a déjà existé dans les années quatre-vingt-dix, mais le projet d'à la fois développer l'hydroélectricité et développer le saumon, mais je dis projet, l'idée de le faire était là. Je pense pas que c'est même jamais venu au stade même de l'avant-projet, mais l'idée était là. Elle a été consignée. À l'époque, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, avec d'autres personnes, avait entretenu des discussions avec l'Association qui était très réceptive à ça.

1550 Depuis ce temps-là, je pense que nous avons eu une conversation téléphonique. Bon, nous avons malheureusement manqué la session d'information du mois dernier, nous voulions y assister, puis à cette occasion-là, bien, on a eu des discussions avec l'Association locale pour qu'elle pose quelques questions en notre nom à la Commission à ce moment-là.

1555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Vous mentionnez dans votre mémoire qu'il serait intéressant que le promoteur procède à une contribution annuelle et volontaire pour aider l'Association à s'occuper d'un suivi.

1560 À quelle hauteur cette contribution-là serait intéressante et à quelles fins serait utilisée cette contribution?

PAR M. YVON CÔTÉ:

1565 Bien, je pense qu'il y a des modèles qui existent, et même je pourrais dire, le Groupe Axor contribue dans une contribution sociale, dans un autre dossier, et puis je pourrais donner un exemple d'un deuxième dossier.

1570 Dans le dossier de la rivière Etchemin qui était une rivière à saumon, qui est une rivière à saumon en restauration mais dans laquelle il y a pas beaucoup de saumon, la compagnie a déjà pris des engagements dans le passé et puis il y a déjà des dispositifs mécaniques qui sont là en vue de la revenue éventuelle du saumon dans cette rivière, et la compagnie contribue, je pourrais pas dire quel montant, mais il y a une contribution sociale qui est donnée à l'Association de restauration de la rivière Etchemin.

1575 L'exemple que je peux vous donner, c'est celui de la rivière Rimouski qui ne concerne pas la compagnie Axor. Sur la rivière Rimouski, c'est une autre compagnie qui opère à cet endroit-là. Le problème à régler est un peu comme ici, dans le fond, c'est une série de chutes, et puis la meilleure façon de régler le problème, c'est de prendre les saumons à un endroit, puis de les camionner, puis de les emmener au-delà des chutes qui sont là, avec un système antidévalaison.

1580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Comme il se fait sur la rivière Jacques-Cartier.

1585 **PAR M. YVON CÔTÉ:**

Comme il se fait sur la rivière Jacques-Cartier, exactement. C'est deux (2) situations à peu près semblables.

1590 Et dans les deux (2) cas, les compagnies impliquées ont conclu des ententes de services, c'est une entente de services. Le chiffre, je pourrais pas vous le dire, mais c'est tout simplement une entente de services.

1595 Si le travail doit être fait, il peut être fait par la compagnie, par le promoteur lui-même ou il peut être fait par les intéressés. Alors je pense que faire faire le travail par les intéressés est une bonne formule, sous forme de contrat de services, ce que ça vaut, le travail d'un homme qui doit travailler trente (30) heures et camionner.

1600 Je peux pas mentionner le chiffre comme tel, mais c'est tout simplement un contrat de services qui se calcule bien. C'est pas une question d'exagérer ou d'essayer d'étirer l'élastique, c'est simplement de comptabiliser ce que ça vaut, puis on le fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1605 Vous mentionnez également que ce serait intéressant que l'Association effectue un suivi, mais j'essaie de comprendre pourquoi que l'Association effectuerait un suivi, d'autant plus que le promoteur procédera déjà à un suivi.

C'est quoi l'utilité d'avoir un deuxième suivi par une association? J'ai un peu de difficulté à saisir, là.

1610 **PAR M. YVON CÔTÉ:**

Avec raison. On parle pas du même genre de suivi.

1615 Le véritable suivi technique, l'Association en a sûrement pas les compétences, et c'est la responsabilité du promoteur de faire le suivi par rapport aux choses sur lesquelles il s'est engagé, c'est bien évident.

1620 Ce que je parlais, c'est la suite, prendre en charge la suite des événements. Transporter le saumon, faire la comptabilité du saumon, faire la protection, se rapporter à l'entreprise, parce qu'il reste que c'est l'entreprise qui prend des engagements finaux.

C'est ce genre d'actions là.

1625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce que toutes ces informations-là de suivis devraient être rendues publiques?

1630 **PAR M. YVON CÔTÉ:**

Celles de l'Association ou celles du promoteur?

PAR LE PRÉSIDENT:

1635 Celles de l'Association, puis en même temps, on va y aller, envoie donc pour le promoteur aussi!

PAR M. YVON CÔTÉ:

1640 Bien écoutez, je vais vous donner un exemple, si je peux me permettre d'être un petit peu personnel!

1645 Il y a eu un dossier de petite centrale à Québec qui a soulevé beaucoup de vagues à une époque, c'est les Chutes de la Chaudière. Personne pensait que ce projet-là se ferait jamais. Mais c'est un cas où le promoteur a recruté une personne experte en communication, et la personne experte en communication a fait cheminer le projet au sein de la population de Québec, avec toutes sortes de mécaniques. Donc une mécanique simple, un simple journal qui a existé pendant trois (3) ou quatre (4) ans, mais le journal était publié à toutes les semaines. Tous les problèmes qui arrivaient étaient là, toutes les solutions qu'on a trouvées étaient là.

1650 Alors la population a cheminé avec ce projet-là par cette petite mécanique simple de communication. Et un projet que personne croyait qui passerait a passé, puis aujourd'hui, personne s'en plaint.

1655 Alors il y a des mécaniques qui existent, je pense. Parce que le dossier de microcentrales, le principe des microcentrales, on en parlait tantôt, je pense que de plus en plus, écologiquement, on croit que c'est quelque chose de valable.

Mais il en reste pas moins que c'est une série d'impacts locaux un peu partout. Donc on s'allume des petits feux un petit peu partout. Alors ces petits feux là, il faut les gérer.

1660 La seule façon de les gérer, à mon avis, c'est par communication, puis avec des outils simples de communication. Je pense qu'on peut faire comprendre aux gens comment le projet chemine; quand il y a des difficultés dans le projet, puis qu'on doit prendre une décision différente de celle qui avait fait consensus au départ, puis qu'on doit le faire malgré tout, bien, les gens doivent faire ce saut psychologique là, il faut les préparer.

1665 Alors dans nos recommandations, c'est ce qu'on disait. C'est fatal. Dans n'importe quel projet, il y a toujours des choses qui n'arrivent pas comme prévues. Et ceux qui étaient contre aiment pas ça. Alors là, il faut arriver à les expliquer puis faire cheminer les gens pour dire, bien, ça se passe de même, et la solution, c'est ça, parce que c'est normal que ce soit ça.

1670

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

1675

PAR LE COMMISSAIRE:

Une dernière question, monsieur Côté!

1680 Pour revenir au coût équitable de l'électricité produite par une minicentrale, Hydro-Québec propose à la Régie de l'énergie sept point cinq sous du kilowattheure (7,5 ¢/kWh). Qu'est-ce que vous en pensez?

1685

Est-ce que c'est adéquat, est-ce que c'est un coût équitable, sinon – évidemment, c'est difficile pour vous de dire c'est quoi?

PAR M. YVON CÔTÉ:

1690 Mon seul point de référence, c'est Romaine. Romaine sort à neuf point deux (9,2 ¢/kWh). Si Romaine sort à neuf point deux (9,2 ¢/kWh), puis ça coûte à Hydro-Québec faire neuf point deux (9,2 ¢/kWh), puis dans le neuf point deux (9,2 ¢/kWh), c'est évident qu'Hydro a tenu compte de tous ses coûts d'aménagement, de corrections d'habitats, puis ses coûts d'études, c'est évident. Tout a été internalisé.

1695 Alors on est dans une situation à plus petite échelle, mais c'est le même genre de problème. Alors il y a un écart. Et je pense que l'écart, à mon avis, il y a bien des raisons, mais il

y a une place là-dedans pour combler une partie de l'écart en acquittant les véritables coûts qui sont reliés à ce type de projet là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1700

Merci monsieur Côté.

PAR LE PRÉSIDENT:

1705

Merci monsieur Côté. Merci monsieur Jean.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD

1710

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord de bien vouloir s'avancer s'il vous plaît, monsieur Sébastien Caron.

1715

Bonsoir monsieur Caron.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

1720

Bonsoir. Monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

D'abord je vous remercie de m'entendre ce soir. Je ne ferai pas évidemment la lecture complète du mémoire, j'ai compris que vous en aviez pris connaissance. Je vais donc rapidement résumer le tout!

1725

Je vais commencer, dans un premier temps, peut-être par résumer notre intérêt, le Conseil régional de l'environnement, dans le projet.

1730

Évidemment, les conseils régionaux de l'environnement, il y en a une quinzaine au Québec, il y en a seize (16) en fait, quinze (15) autres, à part le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord. Notre objectif, c'est d'assurer un développement durable des régions du Québec, puis de la façon dont on le fait, c'est évidemment en tentant d'influer sur les décisions de développement qui sont prises dans chacune de ces régions-là.

1735

Pour nous, évidemment, on a un mandat de promotion du développement durable et pour nous, le développement durable, c'est un développement qui vise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, qui prend en compte les iniquités sociales et intergénérationnelles et qui respecte la capacité de support des écosystèmes.

1740 Je tiens à le mentionner, parce qu'on entend plein de choses sur le développement durable, on entend un paquet de définitions, un paquet d'interprétations, et je tiens à mettre l'emphase sur le fait que quand on parle de développement durable, on parle pas de compromis entre trois (3) pôles, malheureusement on entend trop souvent ça, mais évidemment de la définition que je viens de donner.

1745 Je tiens aussi à souligner d'entrée de jeu que le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord n'est pas opposé à la filière hydraulique. On l'a démontré à plusieurs reprises. Dernièrement d'ailleurs, au niveau du projet Romaine, c'est une filière qui a un excellent rendement sur l'investissement énergétique, donc on met pas nécessairement énormément d'énergie à produire, à mettre en place les installations qui vont produire, elles, passablement d'énergie.

D'ailleurs dans le mémoire du Conseil régional de l'environnement, il y a des tableaux qui démontrent que c'est une filière intéressante à ce niveau-là.

1755 C'est effectivement aussi une filière qui est peu émettrice de gaz à effet de serre, si on la compare à beaucoup d'autres. Donc c'est une voie intéressante pour ce que j'appellerais la diminution de la dépendance aux produits pétroliers.

1760 Et ce qu'il faut dire, c'est qu'on travaille de plus en plus, au niveau des conseils régionaux de l'environnement, sur ce domaine-là, parce qu'on sait que le Québec est dépendant à cent pour cent (100 %) de produits pétroliers qui proviennent de l'extérieur, que ça contribue à un déficit économique important pour la province et que si les Américains qui produisent quand même soixante pour cent (60 %) de produits pétroliers s'inquiètent de leur dépendance à ces produits-là, on devrait l'être d'autant plus chez nous, dans une région où à peu près tous les biens et services, surtout les biens sont importés de l'extérieur.

1770 Donc comme je le disais, on n'est pas opposés à la filière; par contre, on est inquiets. On est inquiets, premièrement, par la multiplication des projets. On a entendu tout à l'heure des gens de la MRC, de la municipalité nous parler de futurs projets de développement hydroélectrique.

1775 On sait que la MRC s'est engagée, dans le cas de la Minganie, dans une démarche d'analyse des potentiels des différentes rivières qu'on retrouve sur le territoire. Ça, ça nous inquiète.

Parce que, pour reprendre l'expression qui a été utilisée tout à l'heure, effectivement un paquet de petits feux, il faut s'assurer que ça devienne pas un gros feu, puis qu'on génère pas des problèmes qu'on ne connaît pas actuellement.

1780 On est inquiets par exemple par des impacts cumulatifs qu'on n'est pas capables d'évaluer aujourd'hui, puisqu'on évalue ces projets-là un à un, comme on le fait ce soir.

On est aussi inquiets et surtout inquiets par la manière dont les projets se font actuellement.

1785 Si je fais un retour par exemple comme les personnes qui ont présenté précédemment, avant les années deux mille, donc avant le moratoire imposé par le Parti Québécois, avec monsieur Landry en tête, on s'était déjà, nous, préoccupés de la question du développement de projets de minicentrales et de microcentrales dans la région. Et on avait fait le tour de plusieurs projets existants à l'époque, particulièrement dans le Bas-Saint-Laurent, pour aller voir c'était

1790 quoi les retombées de ces projets-là dans le milieu.

Et autant d'un point de vue positif que négatif, on en avait développé une vision où dans le fond, on arrivait à peu près aux mêmes conclusions qu'Hydro-Québec à l'époque et que le gouvernement du Québec qui l'a bien inscrit dans la Stratégie, c'est que ces projets-là avaient à

1795 peu près comme unique intérêt le fait de promouvoir le développement régional et le développement local.

Et c'est d'ailleurs, comme je le disais, un élément qui nous amène à nous questionner.

1800 Lors des consultations publiques sur la Stratégie énergétique du Québec, on a déposé un mémoire, comme beaucoup d'intervenants énergétiques, où on voulait favoriser une approche plus communautaire des projets de développement, c'est-à-dire maximiser les retombées dans les régions plutôt que, je dirais, dans les poches des compagnies privées qui étaient les promoteurs des projets à l'époque.

1805 La Stratégie énergétique a introduit un élément de communautarisation; par contre, on constate aujourd'hui que cet élément-là n'a pas livré les résultats attendus. On est passé d'un modèle de développement entièrement privé à un modèle de développement privé où on obligeait le promoteur privé à se doter de partenaires publics.

1810 D'ailleurs, je tiens à souligner que tout à l'heure dans la présentation de la municipalité, le maire de la municipalité a fait allusion à cinq (5) reprises au promoteur, en voulant mentionner Axor alors qu'en réalité, on sait que ce projet-là est un projet qui doit être à base communautaire, donc le promoteur inclut la MRC également et la communauté autochtone de Mingan.

1815 Donc nous croyons que des projets communautaires justifiés seraient gagnants pour l'ensemble des acteurs et surtout pour les communautés d'accueil, parce qu'on pense que les projets communautaires énergétiques peuvent mieux prendre en compte les préoccupations. On sait qu'il y a une préoccupation par rapport au saumon par exemple ici, que ces préoccupations-

1820 là seraient mieux prises en compte par un projet entièrement communautaire. Aussi parce qu'il générerait des revenus qui reviendraient entièrement à la communauté.

Donc l'idée, ce n'est pas d'évincer complètement le privé, c'est en fait de profiter de l'expertise des entreprises privées, là où elles détiennent l'expertise, c'est-à-dire dans la

1825 construction, dans la gestion de ces installations-là, mais que les projets demeurent donc des projets communautaires qui sont jusqu'à un certain point créés par la communauté pour la communauté et qui répondent à des besoins, et ça, c'est un intérêt évidemment encore plus important, qui répondent à des besoins si possible dans la communauté.

1830 Donc avoir une réflexion sur nos besoins énergétiques et essayer de développer donc d'autres voies de développement économique dans une communauté grâce à l'énergie qu'on va produire; pour nous, ça devient quelque chose de gagnant, beaucoup plus gagnant que la façon dont on développe actuellement.

1835 Nous comprenons également, et ça, c'est très facile à voir, qu'il y a un obstacle majeur à cette façon de faire là, c'est la capacité des municipalités, des milieux municipaux, particulièrement des petites communautés, à obtenir les capitaux nécessaires pour réaliser eux-mêmes ou elles-mêmes les projets.

1840 Donc c'est pour ça qu'on a fait une recommandation entre autres dans le mémoire à ce que la Commission suggère au gouvernement de mettre en place des outils qui permettront aux municipalités de pouvoir créer et développer des projets communautaires au niveau énergétique.

1845 Est-ce que ça veut dire que le même projet présenté dans une approche disons plus communautaire aurait obtenu notre aval à cent pour cent (100 %)? Absolument pas. On pense en fait qu'en prenant mieux en compte les inquiétudes et les préoccupations de la population, un projet communautaire aurait été différent du projet qui nous est présenté aujourd'hui.

1850 On pense même qu'il y a un effet pervers à la Stratégie énergétique québécoise, c'est-à-dire qu'on multiplie les pointes de tarte, on oblige les promoteurs privés à aller vers le communautaire, ce qui est très bien, parce qu'évidemment, on laisse plus de retombées dans le milieu; par contre, souvent ça fait en sorte qu'en multipliant les pointes de tarte, malheureusement on doit faire des concessions pour s'assurer que tout le monde a les revenus qu'ils veulent avoir.

1855 Donc c'est peut-être qu'on compromet à ce moment-là, je dirais, des éléments environnementaux et sociaux.

1860 Et il faut noter aussi que le projet donc a des lacunes, à notre connaissance, à notre avis, qui sont importantes, dont les principales, je vais faire quand même un résumé de la partie où on parle des lacunes environnementales, la question de la rivière à saumon qui, actuellement, on sait qu'il y a un zonage de conservation qui est en place sur la partie de tronçon saumon disons de la rivière.

1865 On pense que c'est une suite logique à une préoccupation autant des milieux municipaux que des milieux gouvernementaux par rapport à l'espèce, et on a malheureusement de la difficulté à voir comment cette préoccupation-là s'est reflétée concrètement dans le projet.

1870

Notamment parce qu'on parle d'un débit réservé qui, à notre sens, ne peut pas être qualifié d'écologique. C'est un débit qui est à base technique, qui vise à produire le plus d'énergie possible, à obtenir le plus de gains financiers possibles.

1875

D'ailleurs, nous, contrairement à la Fédération du saumon atlantique, on croit qu'on devrait prôner une approche écosystémique, un peu comme on le fait par exemple, comme on le prône dans tous les dossiers, notamment en foresterie, donc à assurer le maintien d'écosystèmes de qualité, tout ça par exemple en restant dans la fourchette historique disons des niveaux de la rivière.

1880

C'est-à-dire ce qu'elle a connu dans l'histoire, on devrait essayer de maintenir des débits qui sont dans cette fourchette-là de variation.

1885

Je continue en parlant également des grilles! J'appuie les gens de la Fédération québécoise du saumon atlantique quand ils mentionnent que si on a des espèces effectivement qui dévalent dans la rivière, on devrait à ce moment-là adopter des grilles plus fines, donc aller vers probablement quelque chose comme du vingt-cinq millimètres (25 mm), comme on a dans le projet à rivière Magpie.

1890

Et finalement, je termine en disant que le promoteur, et là, j'inclus évidemment autant la municipalité régionale de comté que la municipalité, la communauté autochtone et le promoteur privé Axor, n'a pas à notre avis démontré que les retombées économiques qui sont prévues allaient améliorer la qualité de vie de leurs citoyens, en tout cas n'a pas démontré comment ils allaient le faire. On a de la difficulté à comprendre comment ces sommes-là vont être investies.

1895

On sait que dans notre région, il y a énormément de problématiques liées à des infrastructures de base qui comportent des lacunes, je pense entre autres au traitement des eaux usées, je pense à la qualité de l'eau potable. On a vu dernièrement, la semaine dernière, un communiqué de l'Agence de santé qui nous parlait des dépassements dans les normes de qualité chimique de l'eau.

1900

Il y a donc beaucoup de travail à faire et malheureusement, souvent, les sommes qui proviennent de projets comme ceux dont on parle ne sont pas investies pour ces questions-là, alors que la qualité de vie des citoyens dépend beaucoup de la qualité de l'eau et de la qualité du milieu environnant des municipalités.

1905

Donc ça fait un peu le tour de ce que je voulais vous présenter ce soir.

En terminant, peut-être je pourrais mentionner qu'on est agréablement surpris d'entendre parler que la municipalité ici s'est dotée d'un plan d'action pour favoriser le développement touristique. C'est une vision, je pense, qui est intéressante.

1910 Je pense qu'il faut aussi se questionner beaucoup sur l'énergie de façon globale au Québec. Il y a plusieurs instances dont l'Agence internationale d'énergie, l'Agence américaine de l'énergie, des banques et des spécialistes en énergétique qui nous disent actuellement, depuis un an, de se préparer au choc énergétique, à la crise énergétique mondiale, et on pense que l'hydroélectricité peut contribuer d'une façon importante à réduire la dépendance du Québec aux produits pétroliers.

1915
1920 Par contre, sur la Côte-Nord, on a un défi particulièrement important à relever; on sait qu'on ne produit pas beaucoup de nourriture, donc il y a des projets énergétiques importants, est-ce qu'on veut que nos industries, notre industrie lourde par exemple, l'industrie minière, l'industrie des alumineries qui sont des grands employeurs dans la région puissent continuer à œuvrer alors qu'elles sont, ces industries-là, très très très dépendantes des produits pétroliers, des produits je dirais des énergies fossiles! À ce moment-là, il faudra remplacer ces sources d'énergie là, en tout cas trouver une façon de réduire nos coûts énergétiques.

1925 On sait qu'on a une crise forestière présentement, on en entend assez parler, donc il y a des moyens de travailler à des projets de développement énergétique sur la Côte-Nord qui peuvent être intéressants pour tout le monde. Il faut juste avoir une vision de développement énergétique, je pense, qui est différente de celle qui est prônée actuellement.

1930 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Caron. Monsieur Labrie a quelques questions pour vous.

1935

PAR LE COMMISSAIRE:

1940 Monsieur Caron, compte tenu de tout ce que vous avez entendu au niveau de l'acceptabilité du projet, au niveau des impacts qui peuvent être minimisés par mesures de compensation; pour vous, il demeure peut-être des impacts qui sont pas compensés.

Est-ce que vous jugez le projet acceptable?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

1945

Je répondrai qu'on a reçu de façon plutôt négative le projet. Je vous dirais que je pense que c'est un projet qui est améliorable.

1950 Par contre, comme je le mentionnais, je pense que c'est un projet aussi qui démontre que nos façons de faire sont à revoir en matière de développement énergétique.

1955 Comme je le disais, il y a des défis énormes à relever. Il y a des projets énergétiques intéressants dans la région. J'ai beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi les préoccupations qui étaient à la base de la mise en place d'un zonage de conservation sur les rivières ne m'apparaissent pas comme extrêmement importantes dans le développement du projet, alors qu'actuellement, et je ne juge pas du tout de l'intérêt ou de l'importance de ce fait-là, mais on a un Règlement de contrôle intérimaire sur l'énergie éolienne dans la région qui dissuade à peu près n'importe quel promoteur de réaliser des projets éoliens.

1960 Donc il y a comme deux (2), sans dire que ce n'est pas une bonne façon d'agir, je pense qu'il faut quand même se poser des questions sur cet aspect-là qui m'apparaît être deux (2) poids deux (2) mesures en matière de développement énergétique.

PAR LE COMMISSAIRE:

1965 La Fédération du saumon atlantique, la Fondation David Suzuki et d'ailleurs des chiffres que nous, on n'a pas nécessairement vérifiés, mais nous indiquent que le taux d'émission de gaz carbonique par kilowatt d'électricité produit est au plus faible de toutes les formes de production d'énergie, et même par rapport à l'éolienne; les centrales au fil de l'eau donnent le meilleur résultat.

1970 Donc dans le contexte du réchauffement de la planète et de recherche d'énergie propre, selon ces informations-là, je voulais savoir ce que vous en pensez. Est-ce que les centrales au fil de l'eau produisent l'énergie la plus propre actuellement, y compris dans le même panier que l'énergie éolienne?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

1980 Bien en fait, je veux juste émettre un bémol. L'énergie qui produit le même gaz à effet de serre, c'est évidemment le solaire, thermique, bien en fait, c'est ce qu'on a dans nos données.

PAR LE PRÉSIDENT:

1985 C'est pas celle qui est pas utilisée?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

1990 Bien en fait, oui. Effectivement. L'efficacité énergétique, on la prône d'ailleurs, c'est notre premier cheval de bataille.

Par contre, effectivement, si on exclut le solaire thermique, l'énergie hydroélectrique, globalement, produit légèrement plus de CO₂ que l'énergie éolienne. Par contre, effectivement, les petites centrales, quand on prend le cas de la petite hydraulique, effectivement, un intérêt marqué pour ce type de développement par rapport à l'émission de CO₂.

1995 Par contre, on ne peut pas seulement prendre la question des émissions des gaz à effet de serre et la séparer d'autres enjeux environnementaux. Parce que contrairement, c'est peut-être là en fait que la petite hydraulique a des problèmes, c'est au niveau des autres impacts dont la perte d'habitats, l'ennoisement de territoires, bon, etc.

2000 Je me rappelle, je vais y aller de mémoire, parce que ça fait un petit bout que j'ai vu cette étude-là, mais il y avait eu une étude il y a quelques années, vous savez que les États américains, pour la plupart, considèrent la petite hydraulique comme de l'énergie verte. Donc elle peut être insérée dans des portefeuilles d'énergie verte.

2005 Par contre, il y avait eu un questionnaire aux États-Unis sur le fait que cette énergie-là était réellement verte, et on avait, à ce moment-là, procédé à une étude, plusieurs universités américaines, quelques universités canadiennes, et entre autres, Philippe Dunsky, qui était à l'époque au centre Hélios, avait procédé à une étude de, je pense que c'était une dizaine ou une quinzaine de projets de petites hydrauliques, et en était venu à la conclusion qu'en fait, de
2010 mémoire, une minorité de ces projets-là pouvaient être considérés comme de l'énergie verte et qu'effectivement, c'était les centrales au fil de l'eau sans réservoir qui étaient les centrales les plus vertes.

2015 Par contre, il y avait plusieurs éléments qui entraient en ligne de compte, notamment la longueur des biefs court-circuités, bon, plusieurs éléments comme ça qui faisaient en sorte que dans cette grille d'analyse là, on en arrivait à sélectionner, il me semble que c'est autour du tiers des projets qui pouvait être considéré comme de l'énergie verte.

2020 Donc ça a influé certaines décisions étatiques. Par contre, comme je vous dis, je le dis de mémoire, je peux pas exactement vous dire dans quelle proportion chacun des éléments comptait dans la grille, mais la conclusion, c'était que ce n'était pas nécessairement de l'énergie verte parce que c'était des minicentrales, donc de la petite hydraulique.

PAR LE COMMISSAIRE:

2025 Vous mentionnez que des pertes d'habitats, et le promoteur et différents intervenants ont présenté des solutions, des mesures de compensation qui compenseraient même avantageusement les pertes d'habitats.

2030 Et pour vous, est-ce qu'il y a encore des pertes d'habitats qui sont pas compensables?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

2035 Bien en fait, il y a certains éléments qui nous amènent à nous questionner, notamment la révision par le promoteur de la perte d'habitats au niveau de la tourbière du lac Banane, je crois, où on disait que, bon, basé sur les résultats d'une étude ontarienne, qu'il y aurait probablement pas de perte au niveau de cette tourbière-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2040 Mais là, vous parlez de milieux humides. Moi, je vous parlais du milieu biologique.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

2045 Bien en fait, pour moi, je le voyais aussi comme une perte d'habitats.

Cependant, c'est évident qu'il y a certains éléments où effectivement, on a des gains qui sont supérieurs aux pertes; donc à ce moment-là, effectivement, c'est intéressant, ça peut être intéressant d'un point de vue habitat d'avoir une approche comme celle-là.

2050 Par contre, je retenais cet élément-là, parce que c'est l'élément qui me semblait le plus problématique, la question de la tourbière. On sait que les tourbières ont un rôle extrêmement important au point de vue écologique. Donc nous, on désirait signifier au promoteur qu'il devait y aller de prudence quand il utilisait des études qui étaient faites dans d'autres milieux, puis on sait ce que ça a donné dans certains cas. On travaille beaucoup en foresterie, donc on voit que des fois, ça s'applique plus ou moins bien.

2055 Donc sans connaître en détail l'étude, c'est seulement une mesure de prudence de dire qu'il faudrait prévoir, par exemple, que s'il y a des impacts, à ce moment-là apporter des mesures de compensation au niveau de la tourbière.

2060

PAR LE COMMISSAIRE:

Et si la reprise du milieu humide n'était pas comme prévue, comme présentée, vous dites qu'il pourrait y avoir des mesures de compensation ou de correction.

2065

Qu'est-ce que vous pourriez proposer à ce moment-là?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

2070 En fait, on n'est pas allés aussi loin que ça dans notre réflexion. Mais il y a définitivement des mesures qui pourraient être intéressantes, puis on sait notamment, puis il faudrait voir dans la région, il y a des milieux extrêmement intéressants qui ont été identifiés autant par les municipalités que par les gens, la population, je pense notamment à un travail qui a été fait par le Comité ZIP de la Côte-Nord du Golfe d'identification de sites d'intérêt dans la région de la Minganie.

2075

Donc il y aurait peut-être moyen, si c'est pas directement dans l'aire d'étude du projet, au moins de compenser d'une façon ou d'une autre.

2080

Mais on n'a pas poussé la réflexion plus loin que ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

2085 Vous vous inquiétez également dans votre mémoire de la réduction des sédiments dans la rivière qui ferait en sorte que la flèche à la route 138 pourrait être menacée à long terme.

Est-ce que vous avez des données pour appuyer ces inquiétudes-là?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

2090 En fait, on questionne cette chose-là. Je dirais que les personnes qui ont amené cet élément-là sont des personnes qui ont travaillé sur la question de l'érosion côtière plusieurs années. D'ailleurs notre président Guy Parenteau a été chargé de ce dossier-là à la Conférence régionale des élus sur la Côte-Nord pendant un certain temps et travaille activement sur ce dossier-là depuis des années.

2095 Donc pour ces gens-là, c'était important de spécifier que s'il y avait effectivement des conséquences qui pouvaient être engendrées par le projet, effectivement on pensait à long terme, parce que, bon, ce que j'en comprenais, c'est que la problématique n'était pas pour être nécessairement très rapide, très visée rapidement.

2100 C'est que, dans le fond, le promoteur s'engage à apporter les compensations nécessaires au niveau financier, et que ce n'est pas nécessairement la population. Vu que c'est le seul lien routier de la région à assumer l'entièreté des coûts que pourrait engendrer ce projet-là.

2105 Mais je dirais que c'est pas une préoccupation majeure au départ qu'on avait identifiée, mais c'est une réflexion qu'on apportait.

PAR LE COMMISSAIRE:

2110 J'ai pas d'autres questions, merci monsieur Caron.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

2115 C'est moi qui vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais continuer un petit peu avec vous, monsieur Caron.

2120 Dans votre mémoire, vous mentionnez que le gouvernement du Québec devrait mettre des outils en place pour vous faciliter l'accès finalement au capital pour les municipalités qui souhaiteraient réaliser ces projets de petites centrales.

Maintenant, est-ce que vous pourriez nous parler de ces outils?

2125

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Bien, un des outils qui pourrait être intéressant, ce sont évidemment des prêts à faible taux aux municipalités.

2130

Ce que nous, on envisage, c'est évidemment que ces outils-là permettent d'orienter le développement énergétique. Donc c'est pas seulement de fournir aux municipalités des capitaux pour réaliser des projets, mais également de s'assurer que ces projets-là vont permettre de bien développer et d'assurer des retombées dans le milieu.

2135

Donc effectivement, ça pourrait être des prêts aux municipalités.

Mais il pourrait aussi y avoir, comment je dirais ça, des formes de balises pour s'assurer que, bon, justement, on investit dans des énergies le plus vert possible, donc des énergies vertes renouvelables. Donc s'assurer qu'on enlève, si on veut, le développement énergétique. Et que ce soit pris en compte dans un modèle, disons, plus global, dans une vision plus globale de développement énergétique au Québec.

2140

PAR LE PRÉSIDENT:

2145

Dans votre mémoire, vous citez un article de Caissie et autres dans Canadian Journal of Civil Engineering, est-ce que ça serait possible, en tout cas, bien, je vais commencer par savoir si c'est disponible sur Internet facilement?

2150

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Ça l'était en tout cas quand j'ai vérifié. Parce qu'il faut dire que cet article-là, de mémoire, je l'ai réintroduit dans notre mémoire, mais on l'avait déjà utilisé dans un argumentaire concernant les minicentrales. Donc c'était disponible.

2155

Je peux vérifier si ça l'est toujours.

PAR LE PRÉSIDENT:

2160

En fait, est-ce que vous en avez une copie?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Je devrais en avoir une copie au bureau, effectivement.

2165

PAR LE PRÉSIDENT:

2170 Donc si vous en avez une copie, pouvez-vous en envoyer une à l'attention de madame Marie-Josée Méthot au BAPE, puis ça va être la seule copie qui sera disponible pour consultation.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

2175 Pas de problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

2180 Maintenant, vous avez mentionné que le débit réservé dans le bief court-circuité devrait être réévalué. Est-ce que c'est toujours valable, ce questionnement, d'autant plus qu'il y a pas de saumon dans le bief court-circuité?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

2185 Bien en fait, on comprend qu'il y avait un habitat, donc une fosse, la fosse numéro 3 qui se retrouve dans cette partie-là.

2190 Bien, ce que j'en comprenais, c'est que l'eau était rejetée à la rivière au droit de la fosse numéro 2, donc quand je parle du bief court-circuité, peut-être qu'à ce moment-là, on s'entend pas nécessairement sur la même définition.

2195 Pour moi, c'est la partie qui est entre le barrage et le retour de l'eau dans la rivière. Donc c'est dans cette partie-là où, dans le fond, on pense qu'il devrait y avoir un débit réservé plus élevé, pour permettre justement au saumon d'utiliser les milieux qui sont actuellement utilisés par le saumon dont entre autres la fosse numéro 3.

2200 On a parlé même dans la première partie de l'audience d'une petite fosse possible numéro 4, donc les habitats qui se trouvaient dans ce coin-là et qui ne seraient probablement plus disponibles, suite à la volonté du promoteur, de ne pas rendre ces habitats-là disponibles au saumon.

C'est de cette partie-là qu'on parle.

PAR LE PRÉSIDENT:

2205 Bien en fait, êtes-vous d'accord avec les ministères, les différents ministères qui disent que, bon, c'est peut-être préférable effectivement de mettre une croix sur la fosse numéro 3, étant donné que la probabilité, la possibilité de braconnage était très très très élevée?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

2210

En fait, on est inquiets, comme toujours, on a toujours été inquiets par les questions de braconnage. Par contre, ça nous semble exagéré d'utiliser l'argument du braconnage pour retirer une partie de la rivière qui actuellement est accessible au saumon.

2215

On comprend que la façon de gérer l'espèce actuellement prévoit qu'on ne retire pas d'habitats, puis peu importe que ce soit des habitats pour la reproduction, l'alimentation ou le repos dans certains cas qui sont utilisés par le saumon, donc retirés des tronçons de rivière, ça nous apparaît exagéré pour des raisons qui sont tout à fait valables, il faut l'avouer, on est inquiets par la question du braconnage.

2220

Par contre, on pense que les comportements illégaux et illégitimes de quelques-uns ne devraient pas entraîner ce genre de compromis là. C'est un peu comme ça qu'on le voit.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225

Et malgré le fait qu'il y a très peu de saumon dans la rivière?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

2230

Pour nous, le fait qu'il y ait très peu de saumon dans la rivière, ce n'est pas un argument – c'est un argument plutôt pour protéger ce très peu de saumon là plutôt que pour, je veux dire, s'il y en avait beaucoup, qu'on serait moins inquiets.

C'est comme ça que je le vois.

2235

PAR LE COMMISSAIRE:

2240

Mais si une méthode de protéger ce saumon-là, c'est de l'empêcher de se rendre à la fosse 3 où il risque d'être exposé au braconnage, est-ce que c'est pas un moyen de protection, ça, à ce moment-là?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

2245

On n'est pas complètement, je dirais pas que je ferai une bagarre là-dessus, une bataille là-dessus, mais écoutez, c'est un peu comme si on nous disait, bon, on n'a pas assez de policiers pour surveiller les zones scolaires, donc la zone de trente kilomètres-heure (30 km/h), on va l'enlever. Les gens roulent de toute façon plus vite, puis on n'a pas moyen de les surveiller.

2250 Je pense que si on est sérieux puis qu'on veut protéger la ressource, il y a peut-être des moyens pour s'assurer qu'il y ait une surveillance ou en tout cas d'une façon qu'on contrôle mieux le braconnage dans ce milieu-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2255 Nonobstant le maintien de l'accessibilité au saumon à la fosse 3, vous dites que le promoteur devra maintenir un débit réservé historique plutôt que le débit réservé actuellement.

2260 Mais si le débit historique mettait en péril la faisabilité économique du projet, est-ce que c'est une préoccupation pour vous?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

2265 C'est sûr que c'est une préoccupation pour nous. Par contre, si je reviens à ma définition de ce que c'est le développement durable, je dirai qu'il y a pas de compromis à faire avec l'environnement. L'environnement, c'est ce qui nous permet de les réaliser, ces projets-là, c'est ce qui nous permet de se nourrir, de se vêtir, de répondre à nos besoins primaires.

2270 Donc il faut pas trouver des façons – parfois, on a l'impression qu'on cherche des façons pour réaliser des projets, il faut absolument les réaliser à tout prix.

2275 Je souhaite sincèrement qu'on soit capable de faire des projets de développement énergétique qui vont aider les communautés dans leur développement; par contre, lorsque ce n'est pas possible de le faire dans un contexte de développement durable, je pense pas effectivement qu'on devrait pousser.

2280 Par contre, je pense que dans ce cas-là, on a un cas où on a un bel exemple, on a eu une présentation pendant la première partie de l'audience où le promoteur a expliqué un petit peu comment les sous étaient répartis entre les différents partenaires, en disant que lui, comme promoteur privé, il paie des taxes et des impôts et qu'à ce moment-là, sa part du gâteau, sa part de la tarte est plus réduite. Probablement, je n'ai pas fait le calcul, je vous le dis tout de suite, mais probablement que cette partie-là, ça entraîne effectivement une moins grande capacité à réaliser le projet, puis je pense que le fait de faire des projets communautaires, entièrement communautaires, réglerait une partie de ces problèmes-là.

2285 C'est l'opinion qu'on a.

PAR LE COMMISSAIRE:

2290 Merci monsieur Caron.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

C'est moi qui vous remercie.

2295

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai pas terminé, monsieur Caron, restez là. Vous voulez partir vite, mais on n'est pas pressés, on a toute la soirée!

2300

Selon vous, quel type de suivi devrait être effectué dans le cadre de la tourbière du lac Banane? Puis sur combien d'années?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

2305

Bien en fait, je pense que déjà la méthode proposée par le promoteur, c'est-à-dire le retour à un milieu essentiellement semblable à celui du départ, se fait quand même sur une période qui est relativement longue, donc évidemment il faudra faire des suivis qui au moins permettent d'évaluer le succès de cette méthode-là.

2310

Par contre, je pourrais pas me prononcer actuellement, je n'ai pas les connaissances techniques.

PAR LE PRÉSIDENT:

2315

Est-ce que le suivi quand même qui est proposé par le promoteur donc qui s'échelonne sur une période de dix (10) ans serait satisfaisant à vos yeux?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

2320

Bien si effectivement, comme je le dis, je n'ai pas lu l'étude, mais si effectivement dans cette période-là on doit voir à l'établissement du milieu, moi, je vois pas pourquoi ça suffirait pas, effectivement, à répondre à cette préoccupation-là.

2325

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous mentionnez également dans votre mémoire que la petite hydraulique, à l'heure actuelle, en tout cas dans son modèle actuel, ne livre pas toujours les bénéfices sociaux attendus.

2330

Qu'est-ce que vous entendez par bénéfices sociaux?

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

2335 Bien en fait, pour répondre à cette question-là, je vais reprendre les mots mêmes du
président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Bernard Généreux qui, dans
le cadre du projet de la rivière Franquelin, nous disait que pour lui, la façon de faire actuelle,
justement, le fait que les municipalités, les milieux communautaires ne s'impliquent pas
financièrement dans les projets fait en sorte que les retombées malheureusement, le maximum
2340 de retombées ne se rend pas dans les communautés mais va plutôt dans les poches des
producteurs privés.

Donc peut-être que probablement, ça fait l'affaire de certaines personnes. Par contre,
nous, on pense qu'on pourrait retirer beaucoup plus de bénéfices, surtout si on se servait de
2345 l'énergie qui est générée pour relocaliser donc les retombées, donc c'est-à-dire développer
d'autres, j'allais dire des éléments de développement, mais d'autres projets dans les
communautés où ces projets-là sont réalisés. Donc s'ils répondaient à des besoins locaux.

Puis on sait qu'avec les problématiques liées à la disponibilité de plus en plus rare, on
2350 voit la montée des prix des produits pétroliers, on parle qu'on est autour de soixante-dix dollars
(70 \$) le baril en période de crise économique, ce qui est de loin du jamais vu, donc imaginez
quand l'économie va reprendre, l'explosion des prix des produits pétroliers. Donc dans une
région comme la nôtre, on pense que développer des projets énergétiques pourrait améliorer
notre indépendance au pétrole, ça peut être une voie de développement intéressante.

2355 Donc c'est peut-être un élément à regarder pour nos élus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2360 Parfait. Bien, merci beaucoup monsieur Caron.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Ça me fait plaisir.

2365

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes, et on vous revient par la
suite.

2370

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2375

**REPRISE DE LA SÉANCE
MRC DE MINGANIE**

PAR LE PRÉSIDENT:

2380

Maintenant, je vais demander à la MRC, la Municipalité régionale de comté, de bien vouloir s'avancer, monsieur le préfet Pierre Cormier et madame Josianne Tremblay.

Bonsoir madame Tremblay, bonsoir monsieur Cormier.

2385

PAR M. PIERRE CORMIER:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire.

2390

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous vous écoutons.

PAR M. PIERRE CORMIER:

2395

Si vous permettez, avant de parler du dépôt du mémoire comme tel, j'aimerais peut-être faire une rétrospective, une récapitulation de la MRC de la Minganie, c'est quoi exactement!

2400

Si on regarde pour le bénéfice justement de la Commission! Si on regarde à l'heure actuelle, la MRC de la Minganie, ça comporte huit (8) municipalités dont sept (7) municipalités sont en voie de dévitalisation. Ça fait que quand on parle de dévitalisation, ça va pas trop bien.

2405

Donc tout ça pour vous dire que des projets comme celui-là sont très réceptifs au niveau des communautés. Puis surtout en fonction de la Politique énergétique du gouvernement du Québec, justement, a permis que des projets comme celui-là aillent de l'avant au niveau des communautés, pour faire en sorte de ramener des revenus aux communautés, pour essayer que les communautés soient à niveau en fonction du restant de ce qui peut se passer au Québec.

2410

Je pense que monsieur le maire vous l'a dit tout à l'heure, le maire de Rivière-au-Tonnerre, si on regarde au niveau budgétaire chacune des municipalités a des budgets assez restrictifs, donc quand on parle de développement, soit autant au niveau économique qu'au niveau qualité de service des citoyens, ça prend des revenus, et les revenus sont pas toujours d'appoint pour faire en sorte de donner la qualité de service qu'on veut donner à nos citoyens.

2415

Et pour vous donner en exemple, la municipalité de Havre-Saint-Pierre qui est la seule qui n'est pas dévitalisée, le budget de la dernière année il était prévu un surplus budgétaire de vingt-sept dollars (27 \$). Donc c'est pas avec vingt-sept dollars (27 \$) qu'on fait du

développement, qu'on donne des services de qualité, autant au niveau environnemental qu'à n'importe quel niveau.

2420

Puis on sait qu'une municipalité, bien, ça touche à différents secteurs.

Ça fait que pour faire en sorte de subvenir aux besoins des citoyens, bien, il faut faire en sorte de trouver des nouveaux moyens, des nouvelles opportunités où ce que c'est qu'on peut ramener des revenus à nos municipalités pour donner des services accrus dans ce sens-là.

2425

Et pour poursuivre, on va vous faire la lecture du mémoire présenté!

À l'instar d'Hydro-Québec, la MRC de la Minganie a trois (3) critères pour juger la recevabilité d'un projet: l'acceptabilité environnementale, la viabilité économique et l'acceptabilité du milieu.

2430

Nous jugeons qu'actuellement, le respect des trois (3) critères est à parfaire. Au niveau environnemental, le projet devrait être conforme au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Minganie.

2435

Nous convenons qu'actuellement, la zone de montaison du saumon est problématique. Le concepteur devra faire les aménagements ou les démonstrations nécessaires pour rendre le projet conforme au schéma.

2440

Au niveau économique, en fonction des hypothèses retenues, on constate une rentabilité relative. Nous cherchons des solutions pour la faire augmenter dont notamment par la majoration du prix de vente.

2445

Au plan de l'acceptabilité sociale, Axor a consulté la population de Rivière-au-Tonnerre qui s'est montrée favorable au projet. Ceci dit, la population compte sur ses représentants pour obtenir des retombées économiques significatives face à ce projet.

À cet égard, Axor propose de verser deux point cinq pour cent (2,5 %) des revenus bruts à titre de redevances à la MRC de Minganie et deux point cinq pour cent (2,5 %) au Conseil de bande d'Ekuanitshit.

2450

Alternativement, elle propose à la MRC de participer à la mise de fonds du projet à la hauteur de vingt-cinq point cinq pour cent (25,5 %). La situation économique actuelle rend difficile l'obtention du financement par la MRC. Ce qui nous amène à privilégier uniquement des revenus sous forme de redevances que nous voulons à la hauteur de trois pour cent (3 %) des revenus bruts.

2455

Ainsi, les Innus et les représentants municipaux auront six pour cent (6 %) des revenus bruts et nous laisserons à Axor cent pour cent (100 %) des revenus nets.

2460

Axor a assujetti l'attribution des redevances au prix de vente qui devrait lui-même être majoré. Nous sommes favorables à l'indexation de la redevance en fonction de la majoration du prix de vente, mais nous exigeons une redevance de base de trois pour cent (3 %).

2465 Nous ne pouvons juger du réalisme d'une hausse possible du prix de vente. Le projet peut éventuellement bénéficier du programme fédéral accordant un cent du kilowatt (1 ¢/kW) produit, mais nous savons que le programme vient à échéance, d'une part, et que d'autre part, nous ne croyons pas que le projet puisse s'inscrire dans l'échéancier actuel du programme.

2470 Par ailleurs, nous ne pouvons prévoir la reconduction de tel programme, tout en rappelant que cette subvention est prévue que pour les dix (10) premières années d'opération de la centrale.

2475 Nous constatons qu'actuellement, nos critères d'analyse ne sont pas entièrement satisfaits. Toutefois, nous croyons que le projet a du potentiel, sans quoi nous n'y serions pas intéressés.

Cependant, il nécessite des correctifs pour que nous puissions lui accorder notre aval et sur ce, merci de votre écoute.

2480

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Cormier. Vous vous doutez sûrement que j'ai quelques questions pour vous! Parce que, bon, je suis un petit peu surpris de la teneur de votre mémoire.

2485

Vous mentionnez qu'au niveau environnemental, le projet ne serait pas conforme au schéma d'aménagement. Est-ce que vous pourriez préciser en quoi, madame Tremblay, il n'est pas conforme?

2490 **PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:**

Parce qu'il y a une partie du projet qui est dans une zone de conservation de protection, donc ce genre de projet ne peut se réaliser dans cette zone-là.

2495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce que la MRC n'a pas fait une demande auprès du MRNF?

PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:

2500

Oui, la MRC a fait une demande auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, et leur position, leur réponse a été, si je la trouve, que la limite de montaison du saumon ne peut pas être changée.

2505 Donc la zone de conservation qui est présente dans le schéma d'aménagement et de développement ne peut pas être changée non plus, parce que c'est en corrélation avec la limite de montaison qui est faite par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

PAR LE PRÉSIDENT:

2510 Donc ça veut dire que le ministère n'entend pas modifier, finalement, en tout cas n'entend pas acquiescer à votre demande.

2515 Mais on dit que ça correspond pas, mais est-ce qu'il a donné d'autres raisons pour exprimer leur refus?

PAR M. PIERRE CORMIER:

2520 Non, effectivement, il a pas donné d'autres raisons. Ce qu'ils nous disent comme tel, c'est qu'eux autres, ils ne peuvent pas changer la limite de montaison, compte tenu que ça appartient essentiellement à l'état habituel du poisson.

Et pour eux autres, ils doivent respecter l'orientation que le poisson a faite au niveau de la rivière. C'est dans ce sens-là.

2525 Il a pas élaboré plus que ça. Mais dans les faits, c'est ce qu'ils nous disent. Ils n'ont pas été plus loin dans l'expertise qu'ils ont faite à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2530 Mais au niveau du schéma d'aménagement, est-ce que c'est le MRNF qui donne l'autorisation ou bien donc c'est pas plutôt le ministère des Affaires municipales et des Régions?

PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:

2535 C'est parce que le schéma d'aménagement et de développement, ça se base sur l'ensemble des caractéristiques en Minganie, et l'une des caractéristiques à respecter, comment je pourrais dire, le Schéma d'aménagement et de développement comporte des affectations sur le territoire, donc des zones qui peuvent être forestières, conservation, protection, et on se fie à des données qui sont présentes, comme celles du ministère des Ressources naturelles et de la
2540 Faune.

PAR LE PRÉSIDENT:

2545 C'est pas évident!

PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:

2550 Parce qu'on dépend du ministère, du MAMROT, sauf que lorsqu'on dépose notre Schéma d'aménagement et de développement, l'ensemble des ministères regarde ce document-là. C'est pas seulement le MAMROT.

PAR LE PRÉSIDENT:

2555 Non, ça, j'en étais au courant.

Ceci dit, maintenant, qu'est-ce que le promoteur, parce que vous êtes aussi promoteur, qu'est-ce que le promoteur devrait faire pour faire en sorte que ça respecte les orientations du ministère des Ressources naturelles et de la Faune?

2560 **PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:**

2565 En ce qui concerne les orientations du ministère, je peux pas spécifier, mais par rapport aux orientations du schéma d'aménagement et de développement, il faudrait qu'il y ait des mesures de compensation par rapport à ça.

Et par exemple, le fait de monter les saumons pourrait être une bonne optique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2570 OK. Mais est-ce qu'il y aurait d'autres mesures de compensation que procéder à la prise du saumon en aval de la chute, finalement, et de le remonter dans le bief amont, est-ce qu'il y a d'autres mesures de compensation que celle-là qui pourraient être regardées?

PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:

2575 Oui, il y aurait d'autres mesures qui pourraient être regardées, je pourrais pas spécifier lesquelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

2580 Et qui pourrait nous les spécifier?

PAR M. PIERRE CORMIER:

2585 Bien, je pense qu'il faut comprendre une chose, c'est qu'à l'heure actuelle aussi, on a un processus de négociation qui est pas fini avec Axor, compte tenu qu'on est en partenariat dans le projet, et on pourra regarder ensemble l'éventualité de d'autres alternatives qui pourraient se faire, en collaboration avec le ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

2590

OK. Ça, je vais y revenir tantôt, à votre nouvelle demande, mais je vais quand même continuer!

2595

Lorsque vous dites que le promoteur devrait faire des aménagements, quel type d'aménagements serait requis?

Ou faire la démonstration nécessaire.

2600

C'est parce que j'essaie de voir ce que vous entendez par faire les aménagements ou faire la démonstration. Donc ça me prendrait peut-être un peu plus de jus là-dessus, parce que ça me dit pas grand-chose, puis je pense pas que ça dise grand-chose aussi à mon collègue ou encore à monsieur St-Onge qui est en arrière et aussi à Jean quand il va lire les transcriptions. Il saura pas de quoi on parle.

2605

Allez-y monsieur Labrie!

PAR LE COMMISSAIRE:

2610

Ce que je comprends de votre réponse, c'est que l'affectation et préservation de la zone en question, qu'elle ne peut pas être modifiée comme telle dans sa définition et que des mesures de compensation pourraient la rendre acceptable, est-ce que c'est ça que je comprends?

2615

Comme par exemple, si le saumon n'a pas accès à la fosse 3, et même la chute qui mène à la fosse 3 par définition, elle est en zone préservée, il faudrait créer quoi, une zone équivalente de reproduction et de milieu d'habitats pour compenser?

PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:

2620

Oui, c'est ça, dans ce sens-là. Pour pas qu'il y ait une perte importante de saumon, malgré que, comme on disait, un mémoire auparavant, qu'il y a pas beaucoup de saumon dans cette rivière, mais c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

2625

Mais à ma connaissance, le promoteur a proposé des mesures de mitigation, des mesures de compensation d'habitats.

PAR Mme JOSIANNE TREMBLAY:

2630

Oui, ce serait à regarder. Ce serait à regarder ça avec le ministère des Ressources naturelles, si ça va en accord avec eux.

Ça va dépendre aussi, en fin de compte, du document qui va être réalisé après cette séance.

2635 **PAR M. PIERRE CORMIER:**

Dans le fond, ce qu'on vous dit, c'est qu'à l'heure actuelle, si les propositions qui sont mises de l'avant par la firme Axor sont respectées, ça va faire en sorte que le schéma, on va être en mesure, au niveau du schéma, d'accepter justement que le projet se réalise.

2640

Dans les faits, c'est ça qu'on vous dit. C'est s'assurer qu'à l'intérieur de tout le processus que ce soit défini, puis que ce soit clair que ce soit là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2645

Donc le promoteur a peut-être les solutions à vos réponses, mais ça n'a pas été soumis suffisamment clairement aux autorités...

PAR M. PIERRE CORMIER:

2650

Voilà!

PAR LE COMMISSAIRE:

2655 ... pour qu'elles puissent prendre position.

PAR M. PIERRE CORMIER:

C'est ça.

2660

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

2665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qu'est-ce que vous entendez quand vous dites que vous cherchez des solutions, notamment pour faire augmenter le prix de vente, quelles sont ces solutions?

2670 **PAR M. PIERRE CORMIER:**

Bien, des solutions, dans un premier temps, on a présenté un mémoire qui a été envoyé à la Régie de l'énergie, justement pour faire en sorte que l'offre qui est faite, au moment où on se parle, on trouve que c'est quand même pas assez élevé pour assurer une rentabilité acceptable,

2675 réelle, et pour faire en sorte de reconnaître justement, quand on parle d'habitats du poisson, pour faire reconnaître qu'il y a des coûts additionnels à respecter toute la question environnementale.

Donc on a envoyé un mémoire en ce sens à la Régie de l'énergie, pour demander une augmentation du prix d'achat des minicentrales qui en l'occurrence est celle-là de Sheldrake.

2680

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez spécifié un prix dans votre mémoire?

2685

PAR M. PIERRE CORMIER:

Je peux pas vous dire si on a spécifié un prix, je m'en souviens pas par cœur. Mais c'est sûr que si on regarde un peu les présentations qui ont été faites ce soir, on sait que la Romaine a été sortie à neuf point deux sous (9,2 ¢/kWh). On est à sept point cinq (7,5 ¢/kWh), donc il y a une marge de manœuvre à l'intérieur de tout ça qui pourrait faire en sorte qu'on pourrait y trouver notre compte au niveau d'un projet comme celui-là.

2690

PAR LE PRÉSIDENT:

2695

OK. Qu'est-ce qui fait que le Conseil des maires demande maintenant une redevance ferme de trois pour cent (3 %), et la même chose évidemment pour le Conseil innu d'Ekuanitshit?

PAR M. PIERRE CORMIER:

2700

Bien, vous savez la situation actuelle au niveau économique fait en sorte qu'au niveau des institutions financières, ou peu importe, les compagnies d'assurance, qu'habituellement financent des projets comme celui-là sont beaucoup plus réceptives, et le fait d'aller sur le marché d'emprunt au niveau d'une MRC fait en sorte que compte tenu que c'est des projets à risque, sont beaucoup plus exigeants au niveau des MRC qu'ils peuvent l'être au niveau d'un promoteur direct comme tel.

2705

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ça répond pas tout à fait à ma question, monsieur Cormier.

2710

Ma question est la suivante! Qu'est-ce qui fait que le Conseil des maires demande maintenant une redevance ferme de trois pour cent (3 %)?

PAR M. PIERRE CORMIER:

2715

Bien, c'est justement sur ça qu'on se base. C'est parce qu'on avait une possibilité d'investissement qui était là au niveau du promoteur, que la MRC mette un capital investi dans ce projet-là.

2720

Et compte tenu du marché à l'heure actuelle au niveau des institutions financières, pour la question d'emprunt, donc ça devient trop difficile au niveau de la MRC comme telle de s'assurer un rendement acceptable, de la manière qu'on le voyait, et compte tenu de tout ça, donc on est revenu à la base en demandant un montant, une redevance fixe autour de trois pour cent (3 %).

2725

PAR LE PRÉSIDENT:

Et qu'est-ce que le promoteur en pense?

PAR M. PIERRE CORMIER:

2730

Bien, c'est comme je vous ai dit tout à l'heure. Je pense qu'on est encore en négociation, et c'est pas tout à fait réglé. On s'attend qu'on va poursuivre la négociation et qu'on va venir à une entente.

2735

PAR LE PRÉSIDENT:

2740

Et advenant que la Régie de l'énergie autorise Hydro-Québec un tarif de sept point cinq sous le kilowatt (7,5 ¢/kWh), est-ce qu'à ce moment-là, la rentabilité du projet ne pourra pas être mise en péril, compte tenu que vous demandez des exigences, vous passez de deux point cinq (2,5 %) à trois pour cent (3 %), ça veut dire de cinq (5 %) à six (6 %) finalement, parce que c'est un pour cent (1 %) des revenus bruts, on s'entend! Si c'était six pour cent (6 %) des revenus nets, c'est peut-être moins pire, mais six pour cent (6 %) des revenus bruts, ça vient affecter j'imagine le revenu net en bout de ligne.

2745

PAR M. PIERRE CORMIER:

2750

Oui, je vous cacherai pas que la MRC, on n'est pas des spécialistes, on s'est engagés un spécialiste en finances, et le spécialiste en finances nous dit qu'avec une redevance de trois pour cent (3 %), autant de la part des Autochtones que la part de la MRC comme telle, le projet est quand même viable.

PAR LE PRÉSIDENT:

2755

Oui monsieur Labrie.

PAR LE COMMISSAIRE:

Il est viable à quel taux de l'électricité, à votre avis?

2760 **PAR M. PIERRE CORMIER:**

À sept point cinq (7,5 ¢/kWh), il peut être rentable. C'est sûr que pour les premières années, c'est plus difficile, mais à longue échéance, ça devient beaucoup plus intéressant.

2765 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Même à sept point cinq (7,5 ¢/kWh), pour vous, il est rentable?

2770 **PAR M. PIERRE CORMIER:**

Oui, il est rentable, mais il est plus difficile.

Je vous cacherais pas que les premières années, je vous l'ai dit, les premières années, c'est pas facile. Les cinq-six (5-6) premières années, c'est beaucoup plus serré.

2775

Mais à longue échéance, oui, ça revient rentable, ça revient très intéressant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2780 Vous dites que vos critères d'analyse ne sont pas entièrement satisfaits. En quoi ces critères-là ne sont pas satisfaits et quels sont-ils?

PAR M. PIERRE CORMIER:

2785 Bien, on vous a dit les trois (3) critères de base tels qu'ils étaient. Au niveau de l'acceptabilité environnementale, compte tenu qu'on a parlé de la question de la limitation au niveau du saumon.

2790 Donc si dans l'entente, c'est cancé, c'est fait, au niveau acceptabilité environnementale, c'est réglé.

Donc au niveau du schéma, c'est seulement ce point-là qu'on mise. Donc à partir de là, c'est réglé.

2795 Au niveau de la viabilité économique, c'est sûr qu'à trois pour cent (3 %), nous autres, au niveau de la MRC, ça devient très intéressant de faire part de ce projet-là comme tel.

Et au niveau acceptabilité du milieu, bien, je pense qu'il a été clairement démontré que les gens sont intéressés par ce projet-là et que la MRC aussi est intéressée.

2800

Mais il faut faire en sorte d'aller chercher, de maximiser les retombées pour le milieu, et je pense que c'est ça que les citoyens veulent dans la région. C'est que les élus aillent défendre les intérêts des citoyens pour faire en sorte qu'il y ait une rentabilité intéressante dans les projets comme celui-là.

2805

Et d'ailleurs si on regarde le gouvernement, justement, a mis ça en place pour que les municipalités s'assurent d'aller chercher des revenus intéressants.

PAR LE PRÉSIDENT:

2810

Monsieur Cormier, dans l'éventualité où Axor refusait d'y aller à trois pour cent (3 %), est-ce que la MRC va continuer à appuyer le projet?

PAR M. PIERRE CORMIER:

2815

Ce que je vous dirais, au moment où on se parle, c'est qu'encore une fois, on a un processus de négociation, on est capables de s'asseoir à la table, de régler des choses et de faire en sorte de trouver un moyen pour que le projet se réalise.

2820

On a un intérêt commun, c'est que le projet se réalise.

PAR LE PRÉSIDENT:

2825

Parfait, je vous remercie infiniment, monsieur Cormier. Merci beaucoup madame Tremblay.

ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE SHELDRAKE

2830

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, monsieur Renaud Touzel s'il vous plaît pour l'Association de développement et de protection de la rivière Sheldrake.

2835

Bonsoir monsieur Touzel, on vous écoute.

PAR M. RENAUD TOUZEL:

2840 Bonsoir. Eh bien, je suis ici ce soir pour vous faire part un peu des inquiétudes face au projet et aussi de nos attentes face au projet.

2845 L'Association de protection et de développement de la rivière Sheldrake n'est pas contre le projet hydroélectrique. Si on fait un retour en arrière dans les années deux mille, lors des appels d'offres, on a eu des rencontres avec tous les promoteurs qui ont visité le coin, ils étaient peut-être une dizaine, et tous les promoteurs nous ont fait miroiter que le projet ne pouvait se réaliser sans tenir compte du saumon. Puis tous les promoteurs étaient vraiment intéressés par le projet d'hydroélectrique, mais en incluant le saumon.

2850 Aujourd'hui, on peut se poser des questions de quelle manière, on sait pas si des passerelles puis des aménagements touristiques est plus important que la survie du saumon.

2855 Je crois qu'il est impératif qu'un projet de cette ampleur-là, il est impératif que quelque chose soit fait pour le saumon, soit en compensations.

2860 On parle de trois (3) fosses à saumon. J'ai pris mon premier saumon dans la fosse 3 avec un de mes oncles qui m'emmenait à la pêche régulièrement, et je l'ai pris à l'âge de six (6) ans, dans la fosse numéro 3. On est conscients que le projet, pour qu'il soit quand même rentable, que la fosse 3 pourrait disparaître. Ça, on peut toujours vivre avec ça. C'est pas si terrible que ça.

2865 Je déplore le fait qu'on peut mentionner que le braconnage peut permettre l'élimination de la fosse. Je peux vous dire que l'Association a demandé au ministère la fermeture de la rivière, et je peux vous dire que ça a été fait dans le but de sauver le saumon, et que le braconnage n'existe pas tant qu'on veut le laisser croire.

2870 Je peux vous dire que la mentalité des gens a beaucoup changé, et que le braconnage a fait partie presque d'une culture, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui, ou du moins c'est très minime s'il y en a. Je sais pas où ils ont pris leurs études, je crois pas que les gardes-pêche ont fait beaucoup de saisies et d'amendes émises depuis 2002, je crois que c'est très minime. Ça, je voulais corriger ça.

2875 Ensuite, on parle de trois (3) fosses. Je vous dis qu'à l'intérieur des trois (3) fosses, on peut en rajouter trois (3) autres. Parce que le saumon, tout dépendant du débit de la rivière, le saumon peut faire un cent pieds (100 pi), un deux cents pieds (200 pi), mais en réalité, je mettrais le double de fosses. Au lieu de trois (3), j'en mettrais au minimum six (6).

Je continue à dire qu'il est impératif qu'il y ait quelque chose qui se fasse pour le saumon. Une chose qui n'a pas été non plus étudiée peut-être ou mentionnée, c'est qu'il est très très rare

2880 de voir un tacon dans la fosse de 1 à 3, c'est plutôt le saumon adulte, et que la rivière d'Épinettes est vraiment la nursery de la rivière Sheldrake.

Le tacon est presque tout là, c'est dans la rivière d'Épinettes que le tacon vit et qu'il devient assez important en volume pour pouvoir quitter la rivière.

2885

Par ailleurs, toujours sur la rivière d'Épinettes, il y a plusieurs chutes infranchissables mais qui sont très facilement aménageables. C'est des chutes variant de deux (2 m) à trois mètres (3 m) environ, puis je crois qu'il y aurait un potentiel, si on peut pas développer le haut de la rivière pour l'instant, qu'il y aurait un potentiel assez intéressant.

2890

Concernant en amont des chutes, le promoteur semble dire qu'un grillage pour la dévalaison, c'était problématique d'avoir un grillage de faible dimension. Mais je tiens à mentionner que si on fait pas quelque chose tout de suite, puis qu'on veut le faire dans le futur, peut-être que le promoteur voudra pas le faire.

2895

Tandis que si on le prévoit, ou même que ce soit prévu d'en mettre une de dimension moins importante, mais qu'il y ait des écrits de faits que si dans le futur, on peut aménager le haut de la rivière, qu'il s'engage à mettre une grille de dimension moins importante.

2900

On sait que ça coûte cher, mais quand on fait un projet de soixante-quatorze millions (74 M\$), on parle de deux (2) emplois, un petit projet saumon pourrait faire travailler quelques personnes qui sont sur le bien-être social ou le chômage, ça prendrait pas des qualifications d'ingénieur, on parle de deux (2) emplois, on dit qu'on va engager des gens du local. À ma connaissance, je ne connais pas d'électromécanicien ni de jeune aux études en électromécanique. Je ne sais pas où ils vont aller les chercher, mais ce sera pas des emplois "locals", ça, je peux presque l'affirmer.

2905

Je sais pas ce que le promoteur en pense, mais ça me surprendrait qu'il y ait deux (2) emplois "locals" de créés. Il va venir quelqu'un de l'extérieur, ça peut contribuer au village, s'il y a quelqu'un qui vient rester en permanence, mais ce sera pas des gens du village qui vont travailler là.

2910

Pour ce qui est de la construction, on parle d'un an et demi (1 ½) à deux (2) ans gros max, après ça, l'héritage qu'on va avoir, ça va être quoi?

2915

Je redis qu'on n'est pas contre le projet, mais à quel prix? Je pense qu'il faut être réaliste, quand on met soixante-quatorze millions (74 M\$), qu'on a des partenaires, on est prêt à donner une part du gâteau à tout le monde, mais il faut penser aussi que le saumon, là, quand on détruit une partie d'une rivière à saumon, moi, j'avais expliqué en première audience que c'était comme couper une jambe à quelqu'un. Il dit, on va la remplacer par une jambe artificielle! Ça marche quand même, mais ça va pas si bien.

2920

Je pense que le promoteur devrait se rasseoir, refaire ses devoirs, parler avec ses partenaires, dire regardez, on peut tu faire quelque chose, là!

2925

Tout le monde prêche pour le développement économique de l'emploi, c'est ça qu'on veut. C'est pas soixante-quatorze millions (74 M\$) pour faire virer deux (2) turbines, ça crée pas d'emploi. Tous les partenaires qui sont affiliés avec Axor, la MRC, les municipalités, les Innus, qu'ils mettent un peu d'eau dans leur vin, qu'ils s'assoient ensemble, qu'ils disent, bon, on pourrait mettre quelque chose pour le saumon. Ou tout au moins compenser en faisant quelque chose.

2930

Je pense qu'ils pourraient engager des gens, ils l'ont fait pour les études, puis qu'ils refassent leurs devoirs, puis qu'ils étudient peut-être la possibilité de la rivière d'Épinettes.

2935

C'est ce que j'avais à dire. C'est mes inquiétudes et mes attentes. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2940

Merci monsieur Touzel. Mon collègue aurait quelques questions pour vous, et je verrai après, s'il a pas les mêmes que moi, bien, je continuerai.

PAR LE COMMISSAIRE:

2945

Quand vous faites référence aux fosses en bas de la chute 1, les fosses 1, 2, 3, nous, jusqu'ici, on a toujours parlé de trois (3) fosses, vous, vous parlez de six (6) fosses, qu'on pourrait aménager six (6) fosses.

2950

À chacune des fosses, vous en aménagerez deux (2)? On parle bien du même segment du bief intermédiaire, là?

PAR M. RENAUD TOUZEL:

2955

C'est dans le même segment, sauf que ce que je dis, c'est qu'on parle de trois (3) fosses, mais il y en a des intermédiaires, si on peut les appeler ainsi.

C'est-à-dire qu'entre deux (2) fosses, des fois, le saumon, il peut être là une semaine, trois (3) jours, tout dépendant du débit de la rivière.

2960

PAR LE COMMISSAIRE:

2965

Vous dites que le projet, tel qu'il est présenté, selon vous, engendrerait une perte d'habitats du poisson, évidemment dans une partie. Les experts en fait ont admis qu'il y avait une perte d'habitats, mais qui pourrait être compensée par la création d'habitats, soit dans le lit de la rivière en aval du déversement ou de la sortie de la centrale, comme le promoteur semble

l'avoir proposé, et la Fédération du saumon a mentionné que ces habitats-là pourraient être aménagés à quelque part, qu'il y ait des endroits dans la rivière d'Épinettes, et que si les habitats créés sont égaux ou supérieurs à ce qui est perdu, bien, si c'est faisable, là, il semblerait que oui, mais est-ce que pour vous, c'est pas le maintien d'habitats?

2970

Est-ce qu'il y a encore une perte d'habitats? C'est pas le même type d'habitats, mais il y a quand même...

PAR M. RENAUD TOUZEL:

2975

Il y a peut-être amélioration à faire sur le 1 et le 2, il y a toujours amélioration. Mais je pense que l'impact va être minime, comparativement à aménager et, par exemple, ensemençer la rivière d'Épinettes, ça remettrait un plus à la rivière, là.

2980

C'est une rivière qui a une capacité de maximum cinquante (50) saumons, là, il y en a peut-être dix (10) dans la rivière, dix-quinze (10-15), là. Il faut être conscients que c'est pas énorme. Il faut être conscients que s'il reste dix (10) saumons aujourd'hui, c'est parce que la rivière a quand même un potentiel. On peut l'augmenter.

2985

Je serais content dans le futur, à moyen ou long terme, qu'on puisse aménager en amont des chutes, ce serait l'idéal. Je pense qu'on pourrait se contenter aussi d'améliorer la rivière, à court terme, là, puis facilement, puis pas à coûts exorbitants non plus.

PAR LE COMMISSAIRE:

2990

Et quand vous dites améliorer la rivière à court terme, vous référez à quoi?

PAR M. RENAUD TOUZEL:

2995

Que ce soit inclus au départ du projet, que ce soit inclus dans le projet.

PAR LE COMMISSAIRE:

Améliorer comment?

3000

PAR M. RENAUD TOUZEL:

En aménageant, vous savez, des petits alevins, des petits saumons, là, il y a toutes sortes de méthodes pour les augmenter, pour augmenter le saumon.

3005

Quand ils sont cette longueur-là, puis qu'on les laisse dans la rivière comme ça, ils vont se faire bouffer par la truite, tandis qu'il y a des méthodes de faire, ça prend des spécialistes. Ils

vont mettre comme des ruches dans la rivière d'Épinettes, supposons, les petits alevins restent dans la ruche, ils se protègent. Ils sortent un peu, puis ils retournent dans la ruche.

3010

Mais on peut pas faire ça n'importe comment. Ça prend des sous pour faire ça, puis je pense qu'il est impératif que le promoteur en mette des sous pour ça. On n'est pas des spécialistes, je ne suis pas un spécialiste, mais il y a des gens qui sont capables de faire quelque chose.

3015

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci monsieur Touzel.

3020

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre association, vous avez combien de membres, finalement, dans votre association, monsieur Touzel?

3025

PAR M. RENAUD TOUZEL:

On était à cent vingt-cinq (125) environ, des membres, dans les premières années de fondation. L'Association a fait relâche, là. Il y a des gens, on est bénévoles, puis on a une secrétaire qui est bénévole, on fait ce qu'on peut.

3030

Mais on a une charte qui est renouvelée régulièrement. On a moins de réunions qu'on avait avant. On a été un bout de temps qu'on avait toutes sortes de projets, on avait engagé un T.A.S.H. sur la rivière Sheldrake pour s'occuper de vérifier les saumons, vérifier pour les sentiers, faire répertorier, faire un inventaire de la faune puis de la flore, ce qui a été fait.

3035

On a des gens qui vont au Sault, on appelle ça au Sault, les gens qui vont au Sault de temps à autre pour passer la tondeuse. Tu sais, c'est ça. On n'est pas actifs comme on l'a déjà été, parce que dans ce temps-là, dans les années 2002, on avait dix (10) promoteurs qui voulaient faire un projet hydroélectrique, puis on a dit, là, il faut qu'on s'occupe de cette rivière-là.

3040

Aujourd'hui, on dit, ils nous ont tous fait miroiter qu'ils auraient fait un projet saumon! On est cent vingt-cinq (125) membres, puis environ peut-être une quinzaine d'actifs, là, si on peut dire.

3045

PAR LE PRÉSIDENT:

Tantôt, vous parliez de possibilité d'aménager, finalement, les chutes dans la rivière des Épinettes, vous dites que c'est pas des grosses chutes, l'aménager en fonction d'aller plus loin sur la rivière des Épinettes pour effectivement ensemençer des petits saumons?

3050

PAR M. RENAUD TOUZEL:

3055 C'est-à-dire oui, ça pourrait, supposons qu'on aménagerait quelques chutes, on augmente le potentiel, parce que le saumon va frayer dans la rivière d'Épinettes; le gros saumon, les géniteurs, c'est dans la rivière d'Épinettes qu'ils vont.

3060 Bien souvent dans le mois de septembre, ils vont partir du pôle 3, la frayère 3, puis ils vont aller dans la rivière d'Épinettes pour la période de reproduction. Si on augmente d'un kilomètre (1 km) la rivière d'Épinettes, on vient de compenser, on vient de redonner un plus à la rivière Sheldrake.

PAR LE PRÉSIDENT:

3065 Est-ce que vous avez calculé combien ça pourrait coûter grosso modo aménager des passes migratoires, finalement, dans la rivière des Épinettes ou près de ces chutes-là?

Parce que vous me dites que c'est pas des grosses chutes, c'est des petites chutes.

PAR M. RENAUD TOUZEL:

3070 Non, on n'a pas de coût là-dessus, mais je sais que d'après mon expérience, j'ai fait à peu près tous les chantiers d'Hydro-Québec en barrages, puis j'ai trente (30) ans de menuisier dans les chantiers de construction, puis on peut facilement faire un escalier, surtout des chutes minimales comme ça, là. On fait sauter à la dynamite, c'est sûr qu'on attend que le saumon, on attend que c'est pas dans la période du saumon, on a des droits à respecter, mais ça se fait facilement.

3080 Puis je pense que le promoteur est en mesure de le vérifier puis de se rendre compte que oui, ça se fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Bien, je vous remercie infiniment, monsieur Touzel.

3085 **PAR M. RENAUD TOUZEL:**

Ça me fait plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3090 Monsieur St-Onge, est-ce que par hasard, il y a quelqu'un qui s'est présenté pour un droit de rectification? Oui, monsieur Lastère, parfait.

DROIT DE RECTIFICATION

PROMOTEUR

3095

PAR LE PRÉSIDENT:

3100

Monsieur Lastère, si vous voulez bien vous avancer s'il vous plaît, nous allons vous écouter.

Et on s'entend, monsieur Lastère, qu'on corrige des faits et non des opinions.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3105

Tout à fait monsieur le Président. Et ça va être très court aussi.

C'est simplement des choses qui ont été dites, des rectifications.

3110

Donc dans la présentation de monsieur Lapierre, il nous a parlé de l'appel d'offres de 2002, en disant que la municipalité avait participé au choix du promoteur.

La municipalité a participé au choix de la rivière, proposé cette rivière, la rivière Sheldrake, avec la Courbe du Sault, la rivière au Tonnerre avec le grand Sault.

3115

Mais ensuite, c'était un appel d'offres d'Hydro-Québec et du MRN, à l'époque c'était le MRN, donc le MRN vérifiait si les spécifications demandées par les municipalités étaient respectées et ensuite, Hydro-Québec faisait le choix du promoteur.

3120

Donc c'est comme ça que nous avons été sélectionnés, non pas par la municipalité, mais par le MRN de l'époque et Hydro-Québec.

3125

Alors justement pour terminer sur ce sujet, pour répondre à une affirmation de monsieur Touzel! S'il y a eu dix (10) promoteurs qui ont visité le site de Sheldrake, devant la difficulté du projet, il y a eu seulement deux (2) propositions.

Dans les deux (2) propositions, c'est Axor qui a gagné le projet en 2002.

3130

Alors la troisième rectification que j'aimerais faire, c'est le neuf virgule deux cents du kilowattheure (9,2 ¢/kWh) de la Romaine que l'on veut comparer un peu à ce projet.

3135

Je voudrais dire que ce projet, la Romaine, si je ne m'abuse, est amorti sur cinquante (50) ans. Le projet de Sheldrake ne dispose que de quarante (40) ans. Il y a une grosse énorme différence. C'est qu'au bout de quarante (40) ans, ce projet n'a plus aucune valeur pour le promoteur. Il est remis au MRNF pour un dollar (1 \$), et c'est terminé. Il y a pas de valeur résiduelle.

Dans le cas d'Hydro-Québec, au bout de cinquante (50) ans, ce projet continue à leur appartenir, et donc il a encore un projet qui va générer pour des nombreuses années.

3140 Donc c'était ça au niveau de la comparaison au niveau du neuf point deux sous (9,2 ¢/kWh) par rapport à notre huit point soixante-quinze (8,75 ¢/kWh) que l'on demande.

PAR LE PRÉSIDENT:

3145 Merci monsieur Lastère.

MOT DE LA FIN

3150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

3155 Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés ainsi que les transcriptions dans les centres de consultation, les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

3160 Il vous sera possible d'exercer votre droit de rectification par écrit, pour ceux qui aimeraient en faire un. Vous aurez à ce moment-là jusqu'au 26 juin pour exercer ce droit.

3165 Il en est de même pour les personnes qui voudraient déposer un mémoire, qui ne l'ont pas fait encore à l'heure actuelle. Vous aurez jusqu'au 26 juin également pour déposer un mémoire ou encore apporter un complément d'information au mémoire que vous avez déjà déposé.

3170 Par contre, si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, dans un cas comme dans l'autre, veuillez en faire part à madame Marie-Josée Méthot, coordonnatrice de la Commission, car à défaut de le faire, la Commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

3175 Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises. Ainsi, par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir trois cent vingt-cinq (325) personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de cent cinquante (150), on peut alors rectifier ce fait.

La Commission d'enquête poursuit ses travaux, et le rapport sera déposé à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 19 septembre 2009.

3180 La Commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont
intéressées à nos travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à
l'audience publique.

3185 Elle remercie également les personnes-ressources et le promoteur pour leur collaboration
à ce processus public.

Merci et bonne fin de soirée.

3190 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment
d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

3195 DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.